

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice



**RAPPORT SUR LA REVISION DES
DONNEES ECONOMIQUES
1992 - 2004**

juin 2006

Avertissement

Le présent rapport pourrait, si nécessaire, être corrigé ultérieurement.

SIGLES OU ABREVIATIONS

AFRITAC	:	Africa Regional Technical Assistance Centres (International Monetary Fund)
APU	:	Administration Publique
ARCB	:	Agence de Recouvrement des Crédits Bancaires
BACIM	:	Banque pour le Commerce International en Mauritanie
BCI	:	Banque pour le Commerce International
BCI	:	Budget Consolidé d'Investissement
BCM	:	Banque Centrale de Mauritanie
BHM	:	Banque de l'Habitat de Mauritanie
BIAO	:	Banque International pour l'Afrique de l'Ouest
BIC	:	Bénéfice Industriel et Commercial
BMCI	:	Banque Mauritanienne pour Commerce International
BMDC	:	Banque Mauritanienne pour le Développement et le Commerce
BNI	:	Bénéfice Net Industriel
BNM	:	Banque Nationale de Mauritanie
CCF	:	Consommation de Capital Fixe
CMJD	:	Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie
DBC	:	Direction du Budget et des Comptes
DFI	:	Droit Fiscal à l'Importation
DGI	:	Direction Général des Impôts
EEN	:	Emprunts Extérieurs Nets
EPCV	:	Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie
ERE - TES	:	Module Équilibre Ressources Emplois – Tableau Entrée Sortie
FBCF	:	Formation Brute de Capital Fixe
FMI	:	Fonds Monétaire International
FND	:	Fonds National de Développement
FRPC	:	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GBM	:	Générale des Banque de Mauritanie
ICOR	:	Incremental Capital Output-Ratio (Ratio du Capital – Production)
IDE	:	Investissements Directs Étrangers
IGR	:	Impôt Général sur le Revenu
IHPC	:	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IMF	:	Impôt Minimum Forfaire
IPC	:	Indice des Prix à la Consommation
IRB	:	Impôts sur les Revenus et Bénéfices
IRF	:	Impôt sur le Revenu Foncier
IRMC	:	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers
ITS	:	Impôt sur Traitement et Salaire
LDA	:	Lettre de Débit Automatique
M2	:	Masse Monétaire
MCE	:	Marché de Change Élargi
MS	:	Masse Salariale
ONS	:	Office National de la Statistique
PASA	:	Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PASEP	:	Programme d'Ajustement du Secteur des Entreprises Publiques
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PIP	:	Programme d'Investissement Public
PNG	:	Position Nette du Gouvernement

PTE	:	Pays Pauvres Très Endettés
RF	:	Recettes Fiscales
SCN93	:	Système de Comptabilité National de 1993
SGS	:	Société Générale de Surveillance
SMB	:	Société Mauritanienne des Banques
SNIM	:	Société National des Industries Minières
TCER	:	Taux de Change Effectif Réel
TOFE	:	Tableau des Opérations Financières de l'État
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UBD	:	Union des Banques de Développement
UEMOA	:	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UM	:	Unités Monétaires
UNCACEM	:	Union Nationale des Coopératives Agricoles de Crédit et d'Épargne en Mauritanie
USD	:	Dollar américain

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
1. APPRECIATION GLOBALE DE L'ÉVOLUTION MACROECONOMIQUE.....	9
1.1. ÉVOLUTION REELLE	9
1.2. ÉCART AVEC LES SITUATIONS COMMUNIQUEES	10
1.3. IMPACT SUR LA GESTION MACROECONOMIQUE	12
2. LE SECTEUR REEL	14
2.1. ÉVOLUTION DU PIB	14
2.2. ÉVOLUTION DES EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT, A PRIX COURANTS.....	16
2.3. ÉVOLUTION GLOBALE DE L'INFLATION ENTRE 1992-2004.....	17
3. LES FINANCES PUBLIQUES.....	19
3.1. LES RECETTES	19
3.1.2. <i>Les recettes fiscales</i>	19
3.1.3. <i>Les recettes non fiscales</i>	21
A. LES DEPENSES	21
3.2.1. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	22
3.2.2. <i>Les dépenses d'investissement et les prêts nets</i>	24
B. LE SOLDE BUDGETAIRE ET SON FINANCEMENT	24
4. LA SITUATION EXTERIEURE.....	25
4.1. LE COMMERCE EXTERIEUR	25
4.1.1. <i>Les exportations</i>	25
4.1.2. <i>Les importations</i>	26
4.1.3. <i>Le solde commercial</i>	27
4.2. LES SERVICES ET LES REVENUS.....	27
4.2.1. <i>Les services non facteurs</i>	27
4.2.2. <i>Les revenus</i>	27
4.2.3. <i>Les transferts</i>	28
4.3. LA BALANCE COURANTE.....	28
4.4. LE COMPTE DE CAPITAL	28
4.4.1. <i>Investissements directs</i>	29
4.4.2. <i>Prêts officiels à moyen et long terme</i>	29
4.4.3. <i>Autres capitaux et erreurs et omissions</i>	29
4.5. LE SOLDE DE LA BALANCE GLOBALE	30
4.6. LE FINANCEMENT.....	30
5. LA MONNAIE ET LE CREDIT	31
5.1. L'ÉVOLUTION DES AGREGATS MONÉTAIRES.....	31
5.1.1. <i>La base monétaire</i>	31
5.1.2. <i>Les contreparties de la base monétaire</i>	32
5.1.3. <i>La masse monétaire</i>	34
5.1.4. <i>Les contreparties de la masse monétaire</i>	35
5.2. GESTION DES MARCHE ET TAUX DE CHANGE	39
6. LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER	42
6.1. RAPPEL HISTORIQUE	42
6.2. ÉVOLUTION DU SYSTEME FINANCIER ET PRINCIPALES REFORMES	42
6.3. SITUATION FINANCIERE ET SURVEILLANCE PRUDENTIELLE	45
6.3.1. <i>Évolution des crédits</i>	46
6.3.2. <i>Évolution des dépôts</i>	47
6.3.3. <i>Situation vis à vis des normes prudentielles</i>	48
6.3.4. <i>Analyse de la rentabilité</i>	49
6.3.5. <i>Comparaison des données</i>	51

7. LA PAUVRETE MONETAIRE	53
7.1. ACTUALISATION DES SEUILS DE PAUVRETE.....	53
7.2. ÉVOLUTION DE LA PAUVRETE MONETAIRE.....	54
ANNEXES	56
ANNEXE 1 : NOTE METHODOLOGIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DE LA SERIE DES COMPTES REVISES DE 1992 A 2005.	57
ANNEXE 2 : TABLEAUX	60

INTRODUCTION

1. Au cours de la dernière décennie, les autorités mauritaniennes ont eu régulièrement recours à la communication d'informations erronées. Cette pratique s'est accélérée au cours de la deuxième moitié des années 90 où des politiques de stabilisation macroéconomique et d'ajustement structurel devaient être poursuivies dans le cadre des différents programmes négociés avec les partenaires, notamment le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Tout en souscrivant à des engagements de performances économiques, à la fois qualitatives et quantitatives, les autorités poursuivaient les dérapages, notamment budgétaires, et présentaient à leurs partenaires des résultats différents de la réalité.
2. Cette pratique a, en particulier, eu deux conséquences majeures. La première a consisté dans le fait que la gestion macroéconomique est devenue de plus en plus inadaptée à la situation réelle, souvent avec le conseil de partenaires abusés, conduisant à prendre des mesures encourageant les déséquilibres au lieu de les combattre (politique budgétaire expansionniste, politique monétaire accommodante, régime de change inapproprié) avec des impacts négatifs sur la stabilité macroéconomique et sur la croissance. La seconde est d'obtenir des décaissements sur la base de données erronées donc en contradiction avec les règles fixées par des institutions dont la Mauritanie est membre et est tenue de s'y conformer. A cet égard notre pays a dû rembourser, en 2004, le premier décaissement au titre de la FRPC de 2003 ainsi que deux autres décaissements obtenus en 2002 dans le cadre de la FRPC 1999-2002 et remboursés en mai et juin 2006.
3. L'arrivée d'une nouvelle équipe du FMI à partir du milieu de l'année 2003 et la conduite d'une mission d'évaluation des mesures de sauvegarde en janvier 2004 avant la fin de la première revue du nouveau programme ont mis en évidence que les données communiquées étaient erronées. En effet, seuls 15% des réserves extérieures de la BCM à fin 2002 pouvaient être confirmées et cela semblait plus en cohérence avec les déséquilibres perceptibles sur le marché de change. A partir de cette date, le dialogue avec la communauté financière internationale allait devenir plus compliqué pour les autorités en place.
4. En effet, les services du FMI ont défini comme préalable à l'achèvement de la première revue du dernier programme soutenu par la Facilité de Réduction de la Pauvreté et de Croissance (FRPC), et donc à la poursuite de relations formelles, un audit spécial des réserves extérieures de la Banque Centrale par un cabinet de réputation internationale à la fin des années 2002 et 2003. Il semblait évident qu'il n'y avait plus que deux possibilités pour ces autorités : (i) aller dans le sens requis par les services en restaurant la vérité sur l'évolution historique, ou (ii) poursuivre dans une situation de blocage dans le dialogue avec la communauté financière internationale.
5. Malheureusement, la seconde option fut privilégiée en son temps. Par la suite, elle a été légèrement améliorée en autorisant une révision de données permettant de restaurer la situation réelle à partir de la deuxième moitié de l'année 2004 de façon à mieux gérer l'économie réelle tout en maintenant les données inchangées à la fin de l'année 2002. L'ajustement brutal des écarts historiques sur les années 2003 et 2004 ne pouvait que contenir des incohérences aussitôt identifiées par les services du FMI, notamment sur les évolutions monétaires et sur l'épargne, et ne répondait pas au souci de cette institution de clarifier la situation des réserves extérieures à fin 2002. Ainsi, au cours de son conseil d'administration tenu le 27 mai 2005, cette institution a fait de

la clarification des données sur la période 2000-02 et de l'audit externe des états financiers de la Banque Centrale une condition préalable pour tout accès aux ressources du FMI. Le blocage avec la communauté financière internationale se poursuivait.

6. C'est dans ce contexte qu'est intervenu le changement du 03 août 2005. Le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD) a mis fin au régime précédent et instauré un gouvernement de transition dont les trois principaux objectifs sont de (i) jeter les bases d'une démocratie réelle en organisant des élections libres, honnêtes et transparentes, (ii) réformer les institutions judiciaires et (iii) entreprendre une politique de bonne gouvernance. Les nouvelles autorités ont rapidement considéré que la clarification de données et l'instauration d'un dialogue basé sur la confiance avec la communauté financière internationale sont des mesures clés de gouvernance et un moyen de parvenir aux objectifs fixés. Ainsi, dès septembre, le gouvernement de transition a pris la décision de communiquer les données réelles au Fonds Monétaire International, ce qui fut fait en novembre 2005.
7. Cette décision salutaire a permis à la Mauritanie de maintenir son éligibilité pour l'annulation de la dette dans le cadre de l'initiative pour l'allègement de la dette multilatérale et de restaurer le dialogue avec la communauté financière internationale et notamment avec le FMI. En effet, le gouvernement a pu négocier et mettre en place un programme suivi par les services du FMI qui devra déboucher sur une facilité pour la réduction de la pauvreté et de la croissance.
8. Toujours dans le cadre de la bonne gouvernance, les autorités ont décidé de préparer un rapport retraçant l'évolution économique sur la période 1992-2004. L'objectif de ce rapport est triple : (i) réécrire l'histoire économique récente de la Mauritanie et en informer tous les acteurs nationaux et les partenaires, (ii) construire des séries longues et fiables pour permettre le développement de l'analyse macroéconomique et (iii) attirer l'attention de tous sur les dangers des pratiques passées en vue de construire une immunité future contre la manipulation de données.
9. Le présent rapport donne d'abord une appréciation globale de l'évolution macroéconomique sur la période 1992-2004. Puis, les chapitres suivants présentent de façon plus détaillée les évolutions du secteur réel, des finances publiques, de la situation extérieure, de la monnaie et du crédit, du secteur financier et des indicateurs de pauvreté monétaire.

1. Appréciation globale de l'évolution macroéconomique

1.1. Évolution réelle

10. Le principal enseignement à tirer de l'évolution macroéconomique récente porte sur l'ampleur des déséquilibres budgétaires. En effet, le déficit public, hors dons, se situe en moyenne à 7,4% du PIB sur la période 1993-2004. Les déséquilibres se sont fortement dégradés sur la période 2000-2004 où ce déficit se situe en moyenne à 11,0% et le taux de dépenses s'envole pour passer de 25,1% à 37,7% du PIB de 1999 à 2004 en passant par un pic de 47,2% en 2003.
11. La dépense publique a été tirée en particulier par des dépenses extrabudgétaires qui ont progressé en moyenne de 23,6% par an sur la période 1995-2004 avec un pic en 2003, où le poids de ces dépenses a atteint 41,9% de la dépense totale, en raison de la mise en place du plan d'urgence. Ces dépenses – qui posent un sérieux problème de transparence et montrent que les lois de finances n'étaient pas systématiquement appliquées – ont profité essentiellement aux dépenses militaires, aux subventions et à l'investissement sur ressources intérieures. En effet, les dépenses militaires ont progressé de 21,2% sur la période passant de 13% à 18% des dépenses de fonctionnement entre 1995 et 2004. De même, celles relatives aux subventions se sont accrues de 22,4% et les dépenses d'investissement intérieur et de restructuration de 24,6% sur la période sans pour autant qu'il y ait eu une amélioration de l'épargne budgétaire. Au cours de cette période, le poids des dépenses salariales a régressé en raison des restrictions dans le recrutement dans la fonction publique et à la dégradation du salaire réel.
12. La croissance économique réelle s'est située en moyenne à 3,4% par an sur la période 1993-2004 avec une progression supérieure à la moyenne de secteurs liés à la dépense de l'État, tels que le BTP (+9,2%) et les administrations publiques (+4,6%). En outre, la période a connu également une forte expansion du secteur des services suite aux réformes structurelles conduites notamment dans le secteur des télécommunications dont la croissance est la seule à s'établir à deux chiffres sur la période (+10,8% par an pour la branche des transports et télécommunications). Le secteur primaire a reculé sur cette période et la croissance des industries extractives (+2,7%) est restée en deçà de la moyenne.
13. L'analyse de la demande montre que la croissance a été tirée principalement par l'absorption intérieure notamment la dépense publique et l'investissement privé sur les dernières années en raison du développement de l'activité pétrolière. L'efficacité des investissements mesurée par l'ICOR reste faible.
14. Les effets de la politique budgétaire expansionniste suivie entre 1992 et 2004 ont été aggravés par une politique monétaire très accommodante. La masse monétaire s'est ainsi considérablement accrue progressant à un taux annuel moyen de 15% largement supérieur au taux de croissance du PIB nominal. Son niveau a été multiplié par 5 entre 1992 et 2004 en raison principalement de l'expansion du crédit à l'État qui s'est accru en moyenne à un rythme de 22,4% largement supérieur à celui de 10,4% enregistré par le crédit au secteur privé.
15. Le taux d'inflation, mesuré par la variation annuelle de l'indice des prix révisé, s'est élevé en moyenne à 6,3% entre 1992 et 2004 avec un écart type de 1,7. Par contre, avant correction, cette inflation s'établissait en moyenne à 5,7% avec un écart type de 2,5. Le niveau relativement élevé de l'inflation sur la période considérée s'explique

par une conjugaison de plusieurs facteurs : (i) mauvaises campagnes agricoles, (ii) expansion de la demande intérieure tirée par la consommation publique et privée, cette dernière étant elle-même tirée par les augmentations de salaires, (iii) inflation importée avec la forte dépréciation de l'ouguiya et le renchérissement de certaines matières premières (énergie, sucre, etc.).

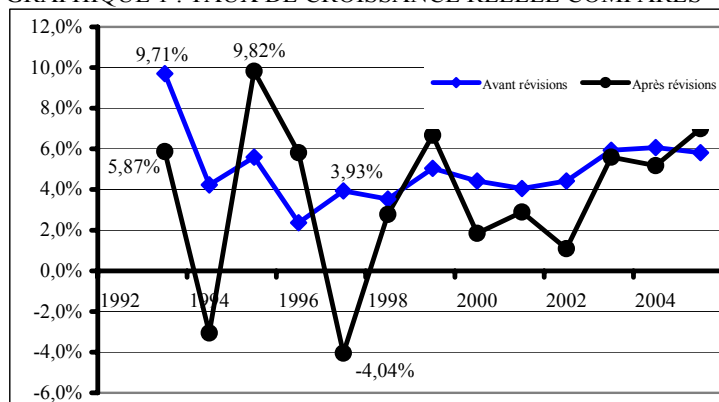
16. En ce qui concerne le secteur extérieur, le déficit des transactions courantes hors transferts officiels et importations liées à l'exploration pétrolière, s'est situé en moyenne à 9,3% du PIB sur la période 1992-2004 et à 10,9% entre 2000 et 2004, favorisé par l'absence d'une vraie politique de gestion de la demande. L'accroissement des dépenses publiques et l'ampleur des déficits budgétaires qui en a résulté sont à l'origine de la détérioration du compte courant dont le déficit est devenu insoutenable, notamment à partir de 2000, à l'exception de 2002, du fait du versement décalé de la redevance de pêche au titre de l'accord avec l'Union Européenne. Dans ces conditions, le surplus souvent dégagé par le compte de capital et d'opérations financières grâce aux investissements directs et aux décaissements sur financement extérieurs, est demeuré insuffisant pour couvrir le déficit des transactions courantes conduisant à une balance globale déficitaire. Cette situation s'est répercutée négativement sur les réserves officielles de change qui, en dépit d'un financement exceptionnel conséquent lié à l'allègement de la dette extérieure, ont rarement dépassé l'équivalent d'un mois d'importation de biens et services non facteurs, ce qui a contribué à maintenir le pays dans une situation de précarité sur le plan de la position extérieure.

17. Ceci a eu pour conséquence la poursuite de la dégradation de l'équilibre sur le marché de change. En effet, la couverture en mois d'importations, hors pétrole, par les réserves de la Banque Centrale est passée de 1,3 à 0,3. De même, ces avoirs représentaient 27,8% des encaisses des agents économiques (M2) en 1992 et seulement 7,4% en 2004. Pour pallier les déséquilibres extérieurs, plusieurs ajustements successifs du taux de change ont été opérés qui ont dévalué l'ouguiya de 7% par an en moyenne. Ces mesures ont permis de contribuer à l'amélioration de la compétitivité externe de l'économie, qui reste cependant contrainte par d'autres facteurs (coûts du capital, du travail et des autres facteurs), mais n'a pas réussi à restaurer l'équilibre compte tenu de l'accélération de l'absorption intérieure. Sur la période 1999-2004, la prime de change sur le marché parallèle, indicateur de déséquilibre sur le marché officiel, s'est considérablement accrue passant, pour le dollar, de moins de 1% en 1999 à plus de 10% en 2004.

1.2. Écart avec les situations communiquées

18. Selon les résultats obtenus après révision des données, la croissance économique réelle s'est établie, en moyenne à 3,4% entre 1992 et 2004, alors que la croissance annoncée, avant révision, s'établissait en moyenne à 4,9% sur la même période. De même, les données réelles montrent une plus grande volatilité de la croissance traduisant

GRAPHIQUE 1 : TAUX DE CROISSANCE REELLE COMPARES

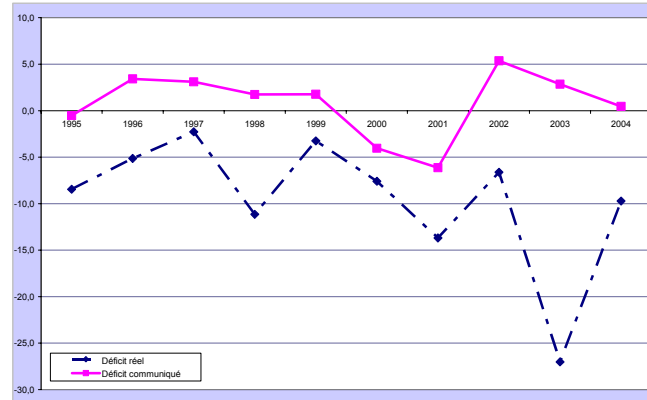


ainsi la vulnérabilité de l'économie face aux chocs exogènes. Les écarts entre la croissance avant et après révision des données ont été plus élevés en 1994 et en 1997. Ces deux années ont été effectivement marquées par des récessions respectivement à -3,06% et à -4,04% au lieu de croissance affichée de 4,23% et 3,93%. Cette évolution s'explique par l'évolution réelle du secteur de la pêche pour (1994,1997). Les écarts s'expliquent aussi par des différences méthodologiques liées au passage au système de comptabilité nationale de 1993, pour les mêmes années, à la méthode d'estimation de la valeur ajoutée de la pêche et aux techniques de rétropolation et d'extrapolation utilisées pour estimer les données non disponibles.

19. Après les révisions apportées, la croissance a été tirée principalement par la consommation finale des ménages et la formation du capital fixe qui ont contribué respectivement, en moyenne, à 4,6% et à 2,8% à la croissance de la demande intérieure (+12,1%). Par contre, suivant les données avant corrections, la croissance de la demande a été tirée respectivement par la consommation finale des ménages (6,8%), suivie des exportations de biens et de services (2,4%) et en troisième lieu par la consommation finale de l'administration publique (1,5%).

20. Sur la période 1993-2004, le solde budgétaire déclaré était positif (sauf pour les années 2000 et 2001) alors qu'il a toujours été négatif. En moyenne, entre 1995-2004, le solde budgétaire (hors dons) déclaré était de +0,8% du PIB, se traduisant par une forte accumulation d'avoirs intérieurs (111 milliards d'ouguiya de dépôts nets à la BCM à fin 2003), alors qu'en

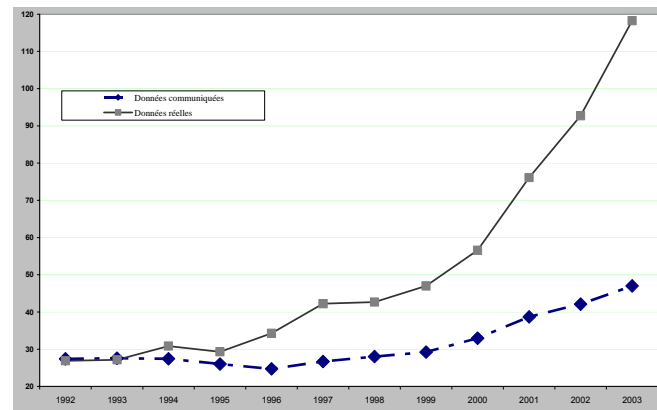
GRAPHIQUE 2 : TAUX COMPARES DE SOLDE BUDGETAIRE EN %



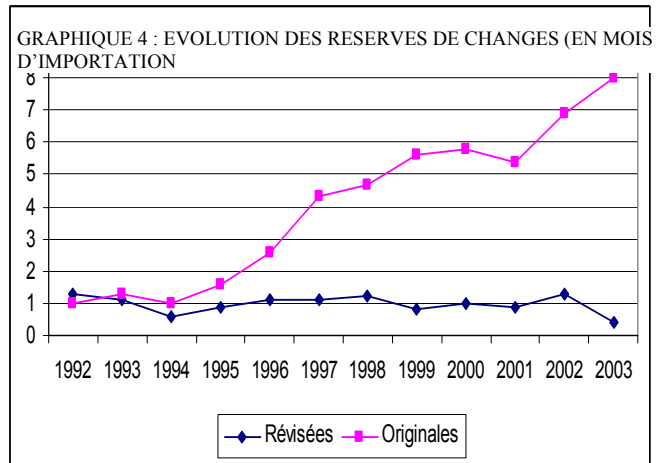
réalité, le déficit était en moyenne de 7,7% et était financé, outre les partenaires extérieurs, principalement par la BCM dont la créance nette sur l'Etat se situait à 76,5 milliards d'ouguiya à la fin 2004.

21. Cette différence entre les situations réelles et communiquées se reflétait immédiatement dans les autres comptes monétaires. En effet, la croissance de la base monétaire sur la période 1992 et 2003 est de 332% alors qu'elle n'est dans les données déclarées que de 32% et cela est valable pour toutes ses composantes, notamment la circulation fiduciaire, et pour toutes ses contreparties. De même, la masse monétaire au sens large correctement déclarée jusqu'à la fin 1993, ne l'était plus ensuite et était sous évaluée à la fin de l'année 2003 de 60% masquant alors l'expansion monétaire réelle.

GRAPHIQUE 3 : NIVEAUX COMPARES DE M2 (EN MILLIARDS UM)



22. Les déséquilibres extérieurs, en particulier induits par l'expansion de la demande intérieure en raison des dépenses publiques et du crédit au secteur privé, étaient aussi minimisés. Le solde courant révisé (hors transferts officiels et paiements liés à l'exploration pétrolière et minière) sur la période 1994-2004 était déficitaire de 8,3% en moyenne du PIB, alors que celui communiqué ne représentait que 5,9% du PIB. Dans le même temps, la situation affichait une accumulation substantielle de réserves internationales de la BCM qui se seraient élevées à plus de 8 mois d'importations à la fin 2003, alors qu'en réalité, elles représentaient environ 0,3 mois seulement.



23. Cette situation s'est traduite aussi par une fuite en avant dans la politique de change où il était prétendu qu'un marché élargi existe et fonctionne suivant des mécanismes d'adjudication. De même, la prime sur le marché parallèle était largement sous évaluée dans les rapports officiels.

1.3. *Impact sur la gestion macroéconomique*

24. La gestion macroéconomique ne pouvait qu'être désastreuse parce que la plupart des mesures appropriées au contexte réel ne pouvaient être entreprises sans être en contradiction avec les données communiquées.

25. Ainsi, la politique budgétaire conduite sur cette période, compte tenu de la situation d'équilibre affichée et de l'épargne auprès de la Banque Centrale ainsi que des besoins de la stratégie de réduction de la pauvreté, était expansionniste. Elle aggravait ainsi la situation de déséquilibres intérieurs et extérieurs. Le financement du déficit public était aussi une quadrature du cercle. Il ne pouvait être financé que par les avances de la Banque Centrale ou par l'accumulation d'arriérés – sans les déclarer, compte tenu du fait que l'État ne pouvait s'endetter auprès du secteur bancaire ou même de l'extérieur dans le contexte où il dispose prétendument d'une épargne colossale à la BCM. Or, chacun de ces mécanismes est désastreux, le premier alimentant l'expansion monétaire et donc l'inflation, le second amenant l'État au fur et à mesure vers une situation de faillite apparente, renchérissant le coût des services facturés à l'État et parfois ne permettant même pas l'acquisition de ces services avec les effets négatifs sur la continuité du service public.

26. La dégradation de la situation a également été accentuée par des décisions de politiques monétaires inappropriées ayant mené à une utilisation inadaptée des instruments. En effet, au moment où le pays connaissait des dérapages importants, la politique monétaire est restée souvent accommodante. C'est ainsi que le taux directeur de la BCM (taux de réescompte et plus tard taux de pension livrée), après être passé de 10% à 11% en 94 est resté stable jusqu'à l'année 98 en dépit de l'expansion monétaire durant la même période. Si en 1998, suite au glissement monétaire, ce taux est passé à 18% il s'est inscrit anormalement à la baisse pour atteindre 11% en 2001 alors que cette année, l'expansion de M2 était de 34,3%. De même, pendant toute cette

période, le coefficient de réserves obligatoires n'a jamais dépassé 4,5% en dépit d'une surliquidité du système bancaire (le taux de réserves est de 38% en moyenne sur la période 92-2004). Les bons du Trésor qui devrait servir, dans de pareilles circonstances, à assécher la liquidité n'ont pas pu servir de manière adéquate. Le taux moyen pondéré est devenu très bas à partir de l'année 2001, car les montants émis étaient très faibles face à une liquidité réellement importante limitant la transmission de la politique monétaire sur le marché du crédit. Au contraire, la BCM a systématiquement fait des avances au Trésor avec un point culminant en 2001 où ce financement a dépassé 100% des recettes fiscales de l'année précédente contribuant à une explosion de la base monétaire. Les mauvaises mesures de politique prises dans cette période étaient aussi inéluctables compte tenu de l'affichage sur des progressions limitées des principaux agrégats et sur une sous liquidité du secteur bancaire.

27. Enfin, le régime de change choisi était flottant compte tenu de la capacité affichée d'intervention de la BCM, qui était statistiquement en mesure d'atteindre ses objectifs de taux de change seulement par son action sur le marché de change compte tenu du fait que les réserves internationales représentaient plus de quatre (4) fois la masse monétaire au sens large. Il n'était pas nécessaire de prendre de nouveaux ajustements pour corriger les déséquilibres sur le marché de change, ni de prendre de mesures visant à contraindre davantage la demande et à améliorer l'offre sur le marché. Le retour en arrière sur les mesures de libéralisation des rapatriements des recettes d'exportations de la pêche traduisait la nécessité de maintenir la canalisation de l'offre à travers la BCM et trahissait l'inexactitude de données. Cette situation s'est traduite par une accélération de la prime de change sur le marché parallèle et par de graves restrictions au paiement de transactions extérieures avec les implications négatives sur l'investissement, la croissance et le niveau général des prix.

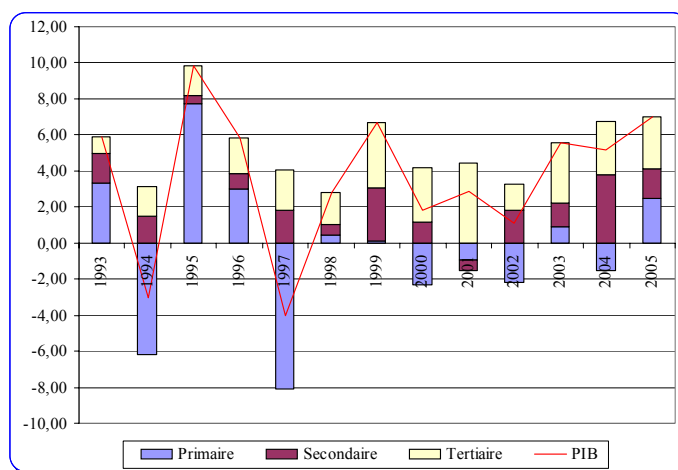
2. Le secteur réel

2.1. Évolution du PIB

28. Selon les résultats obtenus après révision, la croissance économique s'est établie, en moyenne, à 3,4% par an entre 1992 et 2004, tirée principalement par les Services (commerce, restaurant, hôtels et autres services) avec une contribution moyenne de 1,97% et par le secteur des bâtiments et travaux publics (+0,54%). Toutefois l'évolution de la croissance a été relativement volatile sur la période sous revue. En effet, la croissance du produit intérieur brut a enregistré son plus haut niveau en 1995 (+9,8%) sous l'effet conjugué de la hausse de la production agricole (+17%) et au rebond des exportations des produits halieutiques (+56%)

GRAPHIQUE 5 : TAUX DE CROISSANCE REELLE ET CONTRIBUTIONS

après le creux de 1994. Après un repli de 4 points de pourcentage en 1996, le produit intérieur brut a connu une forte récession en 1997 (-4,0%) suite aux mauvais résultats de la campagne agricole 1996-1997 (-25%), mais surtout de la forte chute des exportations de produits de la pêche (-46,5%) à la suite de la mise en place de nouveaux accords de pêches avec l'Union Européenne, le Japon et la Hollande (les produits non débarqués ne sont pas inclus dans le PIB ni dans les exportations) ainsi que la crise pélagique.



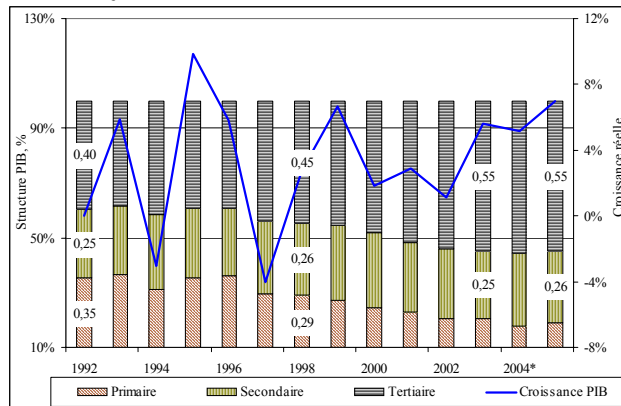
29. En terme nominal, après une croissance de 18,5% en 1993 (rebond de la production agricole : +72% ; hausse de 19% des exportations de minerai de fer), le produit intérieur brut a évolué à un rythme annuel moyen de 8,4% entre 1994 et 2003.
30. La structure de l'économie nationale s'est considérablement modifiée durant la période sous revue. En effet, fortement tirée par l'agriculture et la pêche durant la première partie de la décennie 1990, la part du secteur primaire a décru, sous l'essor du bâtiment et des travaux publics (forte demande du logement) et des services (en particulier de la téléphonie mobile).
31. Le secteur primaire, composé principalement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (industrielle et artisanale) a représenté en moyenne 34,1% du PIB nominal entre 1992 et 1996. Le poids de ce secteur a progressivement reculé, passant de 29,2% en moyenne sur la période 1997-1999, à 24,7% entre 2000 et 2003 et ne représentait plus que 17,9% en 2004. Cette réduction du poids du secteur primaire s'explique, principalement, par la diminution lente mais assez régulière de la part de la pêche dans l'économie nationale puisque l'agriculture (4%) et l'élevage (14%) ont maintenu une part relativement stable sur la période 1992-2004. En effet, d'une moyenne de 17,4% entre 1992 et 1996, la part de la pêche est tombée à 10,2% entre 1997 et 1999, pour représenter moins de 8% depuis 2000. Ceci est consécutif à la diminution des tonnages

pêchés, qui avoisinent aujourd'hui les 100 000 tonnes, contre 250 000 à 300 000 tonnes au début des années

1990, elle-même consécutive aux accords de pêches entre la Mauritanie et l'Union Européenne.

32. La part des industries extractives, et plus particulièrement du minerai de fer a représenté, en moyenne, 11,7% du produit intérieur brut à prix constant entre 1992 et 2004, avec une faible variabilité. Sur la

GRAPHIQUE 6 : TAUX DE CROISSANCE ET STRUCTURE DU PIB



même période, ce secteur a contribué en moyenne à la croissance réelle pour 0,32% par an, soutenu par le doublement des prix sur le marché mondial.

33. Le dynamisme du secteur des services (transports, télécommunications, commerce, restaurant, hôtels et autres) a contribué fortement à la modification de la structure du produit intérieur brut au cours de la période et compensé la baisse de la contribution des autres secteurs. Ce secteur, qui ne représentait en moyenne que 23,5% du produit intérieur brut jusqu'en 1999, génère depuis en moyenne près de 31,7% du PIB. Le secteur des transports et télécommunications, avec une croissance réelle moyenne de 10,8% entre 1992 et 2004, a été dynamisé ces dernières années par l'ouverture des télécommunications aux capitaux étrangers. Suivant presque la même tendance que les télécommunications, le transport a enregistré une progression de 7,2% sur cette période. Toutefois, la part des services de l'Administration publique, qui était restée relativement stable (11,8% en moyenne) sur la période 1992-2002, a tendance à se relever légèrement entre 2002 et 2004 à plus de 13,8%.
34. En 2004, le secteur « agriculture, pêche et exploitation forestière », qui représentait 29% en moyenne du produit intérieur brut entre 1992 et 2003, n'est plus que de 17,9%. Ainsi la croissance réelle du secteur a été de -7,6% en 2004, principalement du fait des contre-performances de l'agriculture (-38%) et de la pêche (-12%). La campagne agricole 2004-2005 a été caractérisée par un déficit pluviométrique et par une invasion massive et généralisée de criquets. La combinaison de ces facteurs a considérablement réduit les rendements des principales cultures céréalières (Sorgho, mil, maïs) contribuant ainsi à un repli de 36,7% de la production en volume. Au terme de l'année, la production céréalière n'avait couvert que 13% des besoins céréaliers du pays.
35. En ce qui concerne l'élevage, la croissance moyenne est restée modérée autour de 2,8% avec une variabilité moindre sur la période. Cette évolution a contribué au recul du poids du secteur dans le PIB.
36. S'agissant de la pêche, en dépit des mesures prises ces dernières années (stratégie d'aménagement et de développement du secteur et de l'économie maritime, lancée en 1998 et actualisée en 2001, actions entreprises en 2003), la contribution du secteur à l'économie nationale reste en deçà des attentes. En effet, la pêche, qui représentait plus de 12% du produit intérieur brut entre 1992 et 2001, ne représente plus que 2,9% en 2004. En terme de performances, la contribution à la croissance de la pêche est restée négative depuis 1997, soit en moyenne de -17,6%. Cette baisse progressive du poids de la pêche dans le produit intérieur brut serait surtout liée à des contraintes

structurelles : enclavement des sites de débarquement, faiblesse des infrastructures de base utilisées.

37. Le secteur des activités extractives, principalement du minerai de fer, qui a représenté 11,4% du PIB, a enregistré une augmentation de 8,3% en 2004. Cette hausse provient en grande partie du dynamisme de l'industrie minière, dont la production a progressé de 5,7% en 2004. Il faut aussi souligner que les autres activités extractives, hors minerai de fer (Sels, coquillage, sable et argile et autres pierres de construction), qui représentent environ 2,8% du PIB, ont connu une croissance de 19,5% en 2004. Les prospections d'or, de cuivre et de phosphate ces dernières années pourraient doper davantage l'industrie extractive dans un futur proche.
38. La croissance réelle des activités manufacturières (essentiellement agroalimentaires, eau et électricité) est faible sur la période 1992–2004, à peine +2,3% en moyenne annuelle, et reste très irrégulière. Cette irrégularité de la série serait en grande partie due aux activités de transformation du poisson.
39. La croissance dans la branche des BTP a été la deuxième la plus forte se situant en moyenne à 9,2% par an sur la période avec une nette accélération de ce secteur entre 2000 et 2004 (+15,7%) notamment sous l'influence de l'absorption intérieure.
40. Le secteur tertiaire (télécommunications, commerces, et autres services), représentant 35,6% du PIB en 2004, a enregistré une croissance de 8%, niveau supérieur à celui de la croissance globale (5,2%). Le secteur a contribué positivement à la croissance réelle du PIB en 2004, en dynamisant l'ensemble de l'activité économique. En effet sur une croissance réelle de +5,2% réalisée en 2004, le secteur tertiaire apporte une contribution de +3,7%.
41. L'inflation, mesurée en terme de variation du déflateur du produit intérieur brut, entre 1992 et 2003, s'est établie, en moyenne, à 6,5% avec une forte volatilité, soit un écart type de 4,4. Ce niveau d'inflation reste quasi similaire à celui mesuré à travers l'indice (corrigé) harmonisé des prix à la consommation, soit 6,3%. Par contre, avant les révisions, le taux d'inflation moyen (cf. *Encadre 1*) a été de 6%, légèrement inférieur à celui enregistré après révisions.

2.2. *Évolution des emplois du produit intérieur brut, à prix courants*

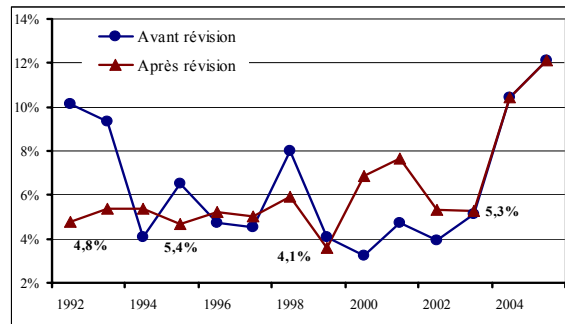
42. Les ressources ont suivi la même tendance que celle du produit intérieur brut, principale composante de celles-ci. En effet, les importations de biens et services ont cru en moyenne de 17,3% entre 1992 et 2004, contribuant à plus de 6% à l'accroissement des ressources globales.
43. Les importations de biens et services, 33,4% en moyenne de la demande intérieure sur la période ont fortement augmenté de 64,4% en 2004 suite à la montée de la demande intérieure en biens d'équipements (grands projets, équipements pétroliers). En effet, les importations de produits d'équipements représentant moins de 30% des importations totales en moyenne entre 1992 et 2003, ont atteint plus de 65% de celles-ci en fin de période. En dépit du doublement de la valeur des importations alimentaires, la forte augmentation de la demande en biens d'équipements a contribué à la réduction de la part des produits alimentaires dans les importations globales, passant de plus de 20% entre 1992 et 2003 à moins de 9% en 2005.
44. Les exportations de biens et services, représentant environ 22% des emplois et 33,2% du produit intérieur brut sur la période, ont enregistré une croissance moyenne de 10,8% par an. L'évolution contrastée des exportations sur la période a été fortement influencée par les fluctuations en volume des produits de la pêche qui ont enregistré des baisses de 2,3% en 1994, de 4% en 1997 et de 14% en 2003. Ces contre-

performances font suite à la baisse en volume des exportations des produits de la pêche, respectivement de 37,3% et de 46,5% en 1994 et 1997, en réaction aux replis en volume observés sur les exportations de pélagiques et de céphalopodes pendant les mêmes années consécutives à la mise en œuvre des accords de pêche.

45. En terme de résultats nets, la balance des ressources est restée structurellement négative sur toute la période, atteignant en moyenne, 17% du PIB avec des niveaux très élevés en 2003 et 2004, soit respectivement de 30,1% et de 47,3%.
46. La consommation finale des ménages a augmenté en moyenne de 9%, rythme inférieur à la croissance nominale sur cette période (+10%). Cette consommation a représenté, en moyenne, 73,9% du produit intérieur brut et plus de 48% de la demande entre 1992 et 2004.
47. La consommation finale des administrations publiques a enregistré un accroissement annuel moyen de 13% sur la période avec une nette baisse en 2002 (-7,3%). Entre 1992 et 2004, la consommation finale de l'administration a représenté, en moyenne, 16,2% des emplois avec une faible variabilité (mesurée par l'écart type des poids) et 24,5% du produit intérieur brut. Par contre, la formation brute de capital fixe, avec 28089 millions en 1992, a augmenté en moyenne annuelle de 19,4% avec toutefois un net repli de 15,6% en 1994, pour atteindre, en moyenne 21,1% du produit intérieur brut.
48. La croissance moyenne de 12,3% des emplois du PIB a été fortement entraînée par celle de la consommation finale des ménages dont la contribution a été de 4,6%, supérieure à la croissance globale du produit intérieur brut (3,4%).

2.3. Évolution globale de l'inflation entre 1992-2004

49. Le taux d'inflation, mesuré par la variation annuelle de l'indice révisé des prix à la consommation, s'est élevé en moyenne à 6,3% sur la période, contre une inflation moyenne annuelle de 5,7% avant corrections sur la même période. Entre 1992 et 2003, le taux d'inflation a été relativement stable en moyenne autour de 5,4%, pour connaître par la suite une nette accélération de +10,4% en 2004.



50. Le niveau d'inflation (+3,6%) enregistré en 1999 résulterait des retombées des premiers fruits des programmes avec les Institutions de Bretton Wood visant principalement les équilibres macroéconomiques. Ce moindre renchérissement des prix sur l'année 1999 proviendrait d'un marché suffisamment approvisionné suite aux résultats de campagnes agricoles successives très au dessus de la moyenne et des importations de biens de consommation en hausse de 9,5%.
51. En glissement annuel, le taux moyen annuel d'inflation sur la période 1992-2004 a été de 6,3%, atteignant son plus haut niveau en 2004, soit une inflation de 16,1% suite la faiblesse des résultats de la campagne agricole.
52. La comparaison de l'évolution du taux d'inflation entre les deux séries met en évidence principalement, un découpage de l'évolution en 3 périodes distinctes :
 - une période (1992- 1998) de relative stabilité de l'inflation (après révision), variant entre 4% et 6%

- Une période de forte volatilité 1999-2003, enregistrant un niveau moyen de 5,7%
- Enfin, la dernière année (2004), caractérisées par l'accélération de l'inflation avec un taux moyen de 10,4%, corollaire des réévaluations successives de salaires conjuguées avec un effet change très important.

Encadré 1 : Faiblesses méthodologiques de l'IPC

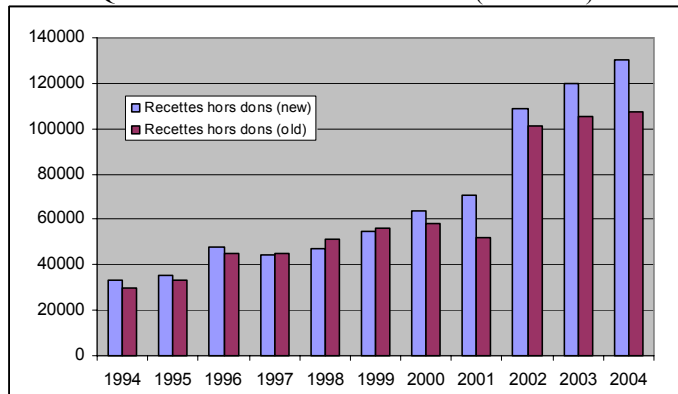
On observe, pour certaines années avant 2000, que l'indice corrigé reste inférieur à l'indice non corrigé. Ce constat serait lié à la qualité de la collecte et à la précarité de l'IPC. L'indice des prix à la consommation (IPC), établi sur la base d'une enquête précaire avec 1332 relevés mensuels sur un petit échantillon de ménages urbains (Nouakchott), suivant une ancienne base (1985), ne permettait plus de bien suivre l'inflation d'où la nécessité de le remplacer par l'indice harmonisé des prix à la consommation. L'IHPC couvre 465 points de ventes avec 3356 relevés mensuels. Il faudra donc prendre avec beaucoup de soins les conclusions faites sur l'inflation calculée avant la mise en place de l'IHPC.

3. Les Finances Publiques

3.1. Les recettes

53. Sur la période 1993-2004, l'évolution des recettes a été globalement satisfaisante. En effet, de 29.066 millions d'UM en 1993, les recettes totales hors dons se sont situées à 117.925 millions d'UM en 2004 soit un taux de progression moyen de 27,7%. En prenant en compte les dons, le rythme de progression des recettes a été de 26,1% passant de 33.690 millions d'UM à 130.414 millions d'UM.
54. En pourcentage du PIB, les recettes hors dons ont représenté en moyenne 22,5% (et 25,1% dons compris) sur la période examinée avec une tendance à l'accroissement passant de 19,2% en 1993 à 27,9% sur la période 2001-2004.
55. Cette évolution a été tirée par une augmentation sans précédent des recettes non fiscales avec une progression moyenne annuelle de 35,5% avec un pic en 2002 (+159%) en raison du double encaissement de la redevance pêche alors que les recettes fiscales n'ont augmenté que de 10,4% par an. Le poids des recettes fiscales a eu ainsi tendance à baisser pour se situer à un niveau moyen de 45 % des recettes totales sur la période 2000-2004 contre 57% au cours de la période 1993-1999 et une moyenne annuelle sur l'ensemble de la période de 52%. Les recettes non fiscales ont connu une tendance inverse avec une moyenne annuelle de 24% sur la période 1993-1999 et 38% sur la période 2000-2004. En pourcentage du PIB, sur les mêmes périodes, les recettes non fiscales sont passées de 5% à 12% du PIB contre 17% et 14% pour les recettes fiscales.
56. La comparaison entre les recettes effectives et celles précédemment déclarées montre une légère minoration des revenus de l'État, en raison essentiellement des faiblesses du système de centralisation des données aussi bien au niveau des recettes intérieures que des dons. La consolidation des recettes ne prenait en compte que les résultats des centres de Nouakchott, Nouadhibou et Rosso. C'est ainsi que l'écart entre les recettes effectives y compris les dons et les recettes affichées officiellement s'est situé à 2,2% du PIB pendant la période 1993-2004. En revanche en excluant les dons, cet écart redevient presque nul en points de PIB et change de signe (avec -0,3% du PIB).

GRAPHIQUE 8 : RECETTES COMPAREES (EN MUM)



3.1.2. Les recettes fiscales

57. Les réformes conduites à partir de 1995 ont contribué à augmenter substantiellement les recettes fiscales. En effet, la pression fiscale est passée de 10,3% en 1993 à 14,9% en 2004 permettant à la Mauritanie de se situer autour de la moyenne des pays de l'UEMOA. En revanche, ces performances sont légèrement plus faibles que celles du Mali (13,8% contre 14,5%) et sensiblement en deçà de celle du Sénégal (18,2%).

TABLEAU 1 : COMPARAISON DE LA PRESSION FISCALE ENTRE LA MAURITANIE ET LES PAYS DE L'UEMOA

	2002	2003	2004	Moy02-04
Bénin	14,4	14,9	14,4	14,6
Burkina Faso	10,7	11	11,9	11,2
Cote d'Ivoire	15,2	14,9	15,2	15,1
Guinée Bissau	8,4	9,3	7,9	8,5
Mali	13,8	14,2	15,4	14,5
Mauritanie	13,3	13,3	14,9	13,8
Niger	10,3	11	11,6	11,0
Sénégal	18,1	18,2	18,4	18,2
Togo	11,1	14,6	14,9	13,5

SOURCES : RAPPORT SUR LA CONVERGENCE, UEMOA, SEPTEMBRE 2005 ET NOS CALCULS

58. Ces réformes ont abouti à une modification de la structure des recettes avec une prépondérance de plus en plus importante de la fiscalité indirecte. En effet, la part des impôts sur les revenus et les bénéfices est

passée de 46,4% des recettes totales en 1993 à 27,5% en 2004. Dans le même temps, les taxes sur les biens et services ont connu une évolution contraire passant de 21,9% sur la première période à près de 52% sur la deuxième période. La TVA a représenté en moyenne 55% des taxes sur les biens et services au cours de la période 1995-2004, avec une hausse sensible de cette part à partir de 2001, atteignant plus de 70% en 2004.

Encadré 2 : Réformes fiscales en Mauritanie

Les réformes de la fiscalité engagées depuis 1995 avaient comme objectifs principaux de simplifier le système fiscal, d'accroître le rendement du régime fiscal, d'élargir l'assiette fiscale et de promouvoir les activités privées.

Les principales mesures prises ont porté sur :

- L'introduction de la TVA en 1995 à trois taux (14%, 5%, 0%) puis son unification à deux taux (14%, 0%) en 2001 ;
- La simplification et la réduction de la fiscalité tarifaire avec un DFI maximum de 20% ;
- L'abaissement progressif du taux du BIC de 40% à 25% ;
- La déductibilité intégrale de l'IMF sur le BIC ;
- La suppression du droit proportionnel de la patente ;
- L'allongement de la durée du report du déficit à 5 ans (au lieu de 3 ans précédemment) ;
- L'introduction de l'amortissement dégressif sur option ;
- La révision du Code des investissements par la suppression des avantages fiscaux ;
- La réforme de l'ITS (simplification du barème de 11 à 2, et des taux : 15% et 35%, avec un abattement de 20.000 UM)¹ ;
- La simplification du barème de l'IGR (de 11 à 5 tranches) ;
- La baisse des droits de douanes sur les biens d'équipements (taux unique de 5%) ;
- La mise en place d'un dispositif de remboursement de la TVA pour les entreprises exportatrices ;
- La baisse du taux de l'IRCM (de 16% à 10%) ;
- Le renforcement et la modernisation de l'administration fiscale

59. Cette période reste aussi marquée par les réformes de libéralisation du commerce extérieur qui ont réduit la contribution des droits à l'importation aux recettes fiscales de 29 à 18,7% entre 1993 et 2004.

60. Les impôts sur les revenus et les bénéfices (IRB), y compris le l'impôt sur le revenu foncier (IRF), ont progressé à un rythme moins soutenu que les recettes fiscales (8,3% contre 13,3% par an). L'année 2004 fut une année exceptionnelle (+31,8%) en raison

des comportements des postes BIC-BNC-IMF (+40,1%) et de l'ITS (+29,9%, faisant suite à un important recul en 2003). En revanche, la part de cet impôt dans les recettes fiscales a constamment été en baisse passant de 4,4% du PIB pendant la période 1993-1999 à 4,2% durant la période 2000-2004 traduisant l'impact des réformes d'allègement de la fiscalité directe (baisse du BIC, déductibilité totale de l'IMF, baisse de l'ITS etc.).

61. Les taxes sur les biens et services se sont accrues à un rythme largement supérieur (+22,2%) par an à celui des recettes fiscales sous l'effet de l'introduction en 1995 de la TVA et du retour de la SNIM au régime de droit commun. Le rendement des taxes sur les biens et services a suivi la même évolution passant de 2,4% du PIB sur la période 1993-1994 à 6,3% du PIB sur la période 1995-2004.
62. Le droit à l'importation a suivi une tendance baissière pendant les années de la mise en œuvre de la réforme tarifaire entamée en 1995 et poursuivie jusqu'à l'année 1999, mais s'est stabilisé depuis lors. Cette évolution s'est traduite par une baisse du rendement de cet impôt passant de 3,1% du PIB sur la période 1993-1995 à 2,5% sur la période 1996-2004.

3.1.3. Les recettes non fiscales

63. Les recettes non fiscales ont-elles aussi accru à un rythme important (+22% par an avec un pic de 128% en 2001). Leur contribution dans les revenus de l'État a évolué de 46,3 à 49,8% entre 1993 et 2004. Sur toute la période, les recettes fiscales ont représenté en moyenne annuelle 8,6% du PIB.
64. La progression des recettes non fiscales résulte en particulier des recettes issues du secteur des pêches. En effet, comme souligné précédemment, ce type de recettes s'est accru à la suite de la signature des accords de pêches avec l'Union européenne dont l'entrée en vigueur en 1996 s'est traduite par une redevance annuelle de 53 millions d'Ecu entre 1996 et 2000 et une redevance annuelle de 86 millions d'Euro durant la période 2001-2005. Les redevances et amendes de pêches ont représenté en moyenne annuelle 26,7% des recettes non fiscales sur l'ensemble de la période, avec une moyenne de plus de 38,9% sur la période 2002-2004.
65. En revanche, l'apport des autres recettes non fiscales est resté négligeable sur la période examinée. C'est ainsi que l'apport des dividendes des entreprises publiques a enregistré une tendance à la baisse en raison du désengagement de l'Etat de l'essentiel des secteurs productifs avant de suivre une tendance inverse à la fin de la période examinée avec l'allègement de la dette et la distribution de dividendes par la SNIM en 2002. En effet, ce poste a enregistré une forte chute passant de 16,9% en 1993 à 3,1 % sur la période 1994-1999 avant de se stabiliser autour de 9% durant la période 2002-2004.
66. En ce qui concerne les dons, les données montrent que ce poste a enregistré une augmentation substantielle, notamment en raison de l'éligibilité du pays depuis 2000 à l'initiative PPTE avec une accélération de cette tendance depuis l'atteinte en 2002 par le pays du point d'achèvement de cette initiative. Ce poste est passé de 2% du PIB en moyenne annuelle sur la période 1993-2000 à 4% sur la période 2001-2004.

a. Les dépenses

67. La progression des dépenses globales nominales a été en moyenne de 14% par an mais leur poids dans le PIB, relativement stable autour de 24,8% jusqu'en 1999, s'est

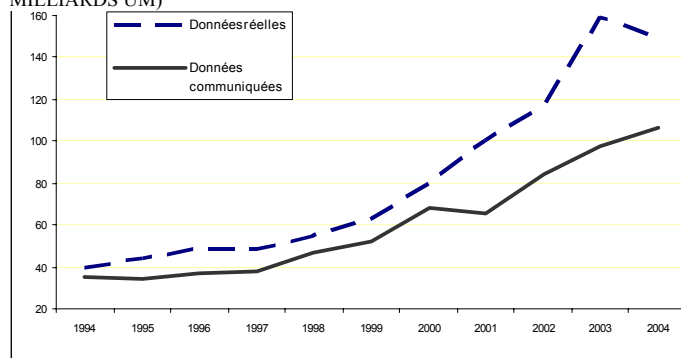
¹ Résultant du double encaissement de la redevance pêche dont l'une pour le compte de l'année 2001 au cours de laquelle cette compensation n'a pas été acquittée.

sensiblement accru à partir de 2000 pour se situer à un niveau moyen de 37,7% sur la période 2000-2004 en raison notamment de la programmation en dépenses des montants correspondant à la réduction de la dette suite à l'éligibilité de la Mauritanie à l'initiative PPTE. Ce ratio a atteint son pic en 2003 (avec 47,2% du PIB) à la suite de l'exécution du plan d'urgence et des problèmes d'insécurité survenus au cours de cette année.

68. La répartition de cette dépense entre investissement et fonctionnement est restée inchangée au cours de la période 1993-2004. En moyenne sur la période, l'État a consacré presque un tiers (29,1%) de ses dépenses à l'investissement et deux tiers (70,9%) aux dépenses courantes.

69. Les dépenses communiquées ont été constamment sous évalués pour masquer le maintien de dépenses extrabudgétaires devenues de plus en plus importantes et vidant l'exercice du budget de l'État de son intérêt. En effet, le poids des dépenses extrabudgétaires a été en constante augmentation ces dernières années passant de 20% des dépenses totales (et 4,9% du PIB) en 1995 à 33,8% (et 11,7% du PIB) en 2004 avec un pic de 43,6% en 2003 pour les raisons citées plus haut. Ces dépenses ont été en grande partie réglée par lettre de débit automatique (LDA) et cette tendance s'est accrue en 2003 et en 2004, années pendant lesquelles cette procédure a été utilisée pour 36,8% des dépenses extrabudgétaires. Le graphique montre clairement que les dépenses déclarées ont toujours été minorées, mais qu'à partir de 2000 la minoration était en moyenne de 26% de la dépense effective et qu'en 2003 elle l'a été de 39%.

GRAPHIQUE 9 : EVOLUTION COMPAREE DES DEPENSES (EN MILLIARDS UM)



3.2.1. Les dépenses de fonctionnement

70. Sur la période 1994-2004, les dépenses de fonctionnement ont progressé pratiquement au même rythme que les dépenses totales (14,7 % contre 15% par an). Cette progression est due d'une part à la dynamique des dépenses militaires (+19,3% en moyenne sur la période) et d'autre part aux dépenses sur les biens et services (+15%).

Traitement et salaires

71. Les dépenses de traitements et salaires se sont accrues à un rythme annuel relativement bas (+9,7%) comparativement aux autres catégories de dépenses, ce qui s'est traduit par la baisse de leur poids dans les dépenses totales de l'État passant de 17,2% en 1993 à 11,5% en 2004. En points de PIB, cette catégorie de dépenses a représenté en moyenne annuelle 4,2% et est restée quasiment stable.

72. Le rapport masse salariale/ recettes fiscales, indicateur mesurant la capacité du pays à prendre en charge ses charges de personnel sur des ressources fiscales, est en baisse ces dernières années ce qui a tendance à l'éloigner de la moyenne des pays de l'UEMOA, Guinée Bissau exclus. En effet, en 2002, la situation de la Mauritanie était voisine de la situation moyenne dans l'UEMOA, Guinée Bissau exclus, alors qu'en 2004 le ratio moyen pour l'UEMOA était de 35,1%, et pour la Mauritanie de 29%.

TABLEAU 2 : TABLEAU COMPARATIF DU RAPPORT MS/RF, 2002-2004.

	2002	2003	2004	Moy 02-04
Bénin	31,9	33,5	38	34,5
Burkina Faso	42,8	41,7	35,8	40,1
Cote d'Ivoire	42,3	45,3	44	43,9
Guinée Bissau	88,5	85,8	139	104,4
Mali	30,5	30,4	30,9	30,6
Mauritanie	38,7	35,7	29,0	34,5
Niger	38,3	37,5	35,2	37,0
Sénégal	31,7	30,1	29,5	30,4
Togo	44,7	34,8	32	37,2

SOURCES : RAPPORT SUR LA CONVERGENCE, UEMOA, SEPTEMBRE 2005 ET NOS CALCULS.

Biens et services

73. Dans un souci de renforcement des moyens de l'administration publique et d'accompagnement du développement des infrastructures économiques et sociales, les dépenses de biens et services ont progressé à un rythme réel de 9,9% par an sur la période. Le poids dans le PIB de cette catégorie s'est accru passant de 5,7 à 10,0% entre 1993 et 2004 avec une nette accélération à partir de la date de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE.
74. Les dépenses extrabudgétaires sont importantes dans cette rubrique. En effet, les dépenses par LDA ont atteint plus de 15% des dépenses de biens et services en 2004, alors qu'elles représentaient 3% en 1996 et « des pertes de change » - représentant la différence entre les dépenses à l'étranger calculées au taux de change officiel et les dépenses converties en Ouguiyas au taux surévalué de chancellerie - qui ont été en moyenne de 6%. Il faut par ailleurs signaler qu'en 2003 le plan d'urgence a représenté 4,4% de ces dépenses.

Transferts

75. Les dépenses relatives aux subventions et transferts ont évolué en dents de scie à partir de 1995. Le rythme de progression moyen est très élevé (+20,4%), mais varie beaucoup d'une année à l'autre. La progression a été spectaculaire en 2003 (+211,6%). Cette forte croissance en 2003 est due au plan d'urgence qui, à lui seul, a représenté 39% de ces transferts. L'effet du désengagement de l'État de secteurs productifs ne s'est pas fait sentir en termes d'économies sur ce poste du fait de la création de nouvelles structures publiques. En points de PIB, les dépenses de transferts ont représenté en moyenne 3,2%.

Dépenses militaires

76. La forte augmentation des dépenses militaires a essentiellement été tirée par la hausse des dépenses militaires extrabudgétaires payées par LDA, qui ont représenté 27% de ces dépenses sur la période 1996-2004. Sur la période 2001-2004, le poids de ces dépenses a été de 47% de l'ensemble des dépenses militaires, avec un dérapage important en 2003 et 2004 où elles ont atteint respectivement 58% et 63%. En revanche les dépenses financées à travers la BCM ont régressé sur la période 2003-

2004 (13,2%) par rapport à la période 1999-2002 (24%). Cette catégorie de dépenses s'est caractérisée aussi par des écarts réguliers significatifs entre les dotations initiales en loi de finances et les montants effectivement exécutés qui se traduisent par des dépassements qui ont été pris en charge, dans le cas des salaires, par voie de LDA, et pour les dépenses d'équipement par la BCM. En pourcentage du PIB, les dépenses militaires ont représenté 3,2% en moyenne annuelle, avec une nette progression passant de 2,4 à 4,7% sur la période.

3.2.2. Les dépenses d'investissement et les prêts nets

77. L'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE en 2001 a permis d'accroître le rythme de progression des dépenses d'investissement et des prêts nets durant la fin de la période analysée avec un rythme annuel de progression de 24,3% entre 2000 et 2004 contre 6,5% durant la période 1993-1999. En effet, les dépenses nominales d'investissement ont été presque multipliées par quatre au cours de la période 1993-2004 passant de 11.874 millions d'UM à 47.096 millions d'UM.
78. Les poids des dépenses d'investissement est resté relativement modéré tant en points des dépenses totales de l'État (avec 28,8%) qu'en termes de PIB (avec un niveau de 9%) en raison de la faible capacité d'absorption nationale conjuguée à l'effet d'éviction engendré, ces dernières années, par la forte augmentation des dépenses militaires.
79. Sur la période 1993-2000, les deux tiers des dépenses d'investissement étaient des financements extérieurs. Cependant la part de l'hors budget a constamment baissé pour atteindre en moyenne 37% sur la période 2001-2004.
80. Dans cette catégorie, les dépenses extrabudgétaires (BCM, LDA et Plan d'urgence) ont été en moyenne de 5,5% sur l'ensemble de la période avec tout de même un niveau important pour la période 2001-2003 (14,4%) et un pic à 23% en 2001.

b. Le solde budgétaire et son financement

81. L'évolution des finances publiques décrite précédemment s'est traduite par une accumulation de déficits budgétaires qui ont représenté hors dons en moyenne annuelle 7,4% du PIB et 4,7 % y compris les dons.
82. Le financement de ces déficits a été obtenu principalement par l'endettement intérieur à travers le financement bancaire (en moyenne 2,1% du PIB par an), notamment par la Banque Centrale avec des effets dramatiques sur la stabilité macroéconomique, et l'accumulation d'arriérés intérieurs mettant en jeu la crédibilité de l'État.
83. La gestion budgétaire poursuivie sur la période 1993-2004 a permis de dégager une épargne budgétaire (revenu moins dépenses courantes) qui a représenté en moyenne annuelle 5,6% du PIB et à réduire se faisant le besoin de financement total de l'État². Celui-ci a représenté en moyenne annuelle -3,4% du PIB avec un pic en 2003, année pendant laquelle ce ratio a atteint 12% du PIB en raison, comme cité plus haut, de la forte augmentation des dépenses hors budget.
84. La situation réelle est totalement différente de celle régulièrement communiquée qui affichait des excédents budgétaires et une accumulation d'avoirs intérieurs de l'État à la Banque Centrale.

² Ce solde détermine le volume de besoin de financement nécessaire à l'État pour faire face à la totalité de ses charges y compris les dépenses d'investissement non financées sur les ressources propres.

4. La situation extérieure

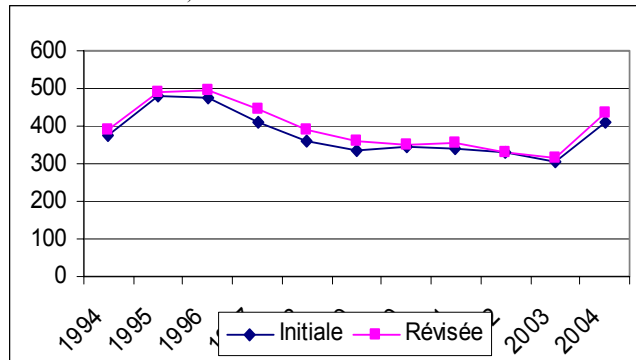
85. La révision des données de la balance des paiements a porté essentiellement sur la réévaluation des importations sur base des valeurs transactionnelles, l'estimation des réexportations de produits importés vers les pays limitrophes, la correction des décaissements sur la base de données réelles de l'exécution du budget consolidé d'investissement (BCI). Au niveau du financement, les corrections ont concerné essentiellement les flux d'avoirs et d'engagements extérieurs nets du système bancaire qui ont été ramenés à leurs niveaux réels.

4.1. Le commerce extérieur

4.1.1. Les exportations

86. L'évolution des recettes d'exportation a suivi la même tendance dans les séries initiales et révisée en raison d'un écart limité et quasi constant résultant de l'évaluation des réexportations au niveau de la série révisée. Après s'être inscrites en baisse entre 1992 et 1994, les exportations se sont accrues en 1995 et 1996 avant de reprendre leur mouvement à la baisse de manière quasi continue jusqu'en 2004 où elles ont se sont redressées de façon notable sous l'effet de la hausse de la valeur des exportations de fer.

GRAPHIQUE 10 : EVOLUTION DES EXPORTATIONS (EN MILLIONS USD)



87. L'évolution des recettes d'exportation du minerai de fer a connu trois tendances. Tout d'abord un accroissement continu jusqu'en 1998 avec une progression annuelle moyenne de 6,7% alimentée d'abord par une augmentation des quantités exportées liée aux investissements réalisés par la SNIM au début des années 1990 pour accroître sa capacité de production. Entre 1996 et 1998 les exportations de minerai de fer ont été soutenues par une appréciation des prix du fer. La baisse des exportations enregistrée en 1999 et sur la période 2001-2003 est attribuable aux fluctuations alternées des prix et des quantités exportées. En 2004, toutefois, la valeur des exportations de la SNIM a sensiblement augmenté sous l'effet de l'expansion de la demande mondiale notamment chinoise.

88. Quant aux exportations de poisson, elles ont connu une baisse entre 1992 et 1994 avant que cette tendance ne s'inverse pour laisser place à une augmentation de la valeur des exportations de la pêche entre 1995 et 1996 puis le mouvement à la baisse a repris jusqu'en 2004 où elles se sont redressées de plus de 31%. La tendance baissière enregistrée par les exportations de la pêche à partir de 1997 serait due à l'accord de pêche conclu avec l'Union Européenne en 1996 qui s'est traduit par une baisse des captures de la flotte nationale à partir de 1997. L'accroissement de l'effort de pêche résultant de l'arrivée en nombre de bateaux européens dans les eaux nationales a

entraîné une baisse des prises des bateaux nationaux comme le montre d'ailleurs la contraction de l'activité du secteur de la pêche telle qu'elle ressort de l'évolution du PIB par secteur. Cette tendance s'est accélérée avec la conclusion du 2^{ème} accord de pêche en 2001 de sorte que l'amélioration sensible des prix enregistrée notamment à partir de 2001 a été largement compensée par la baisse des quantités exportées. Cependant, en 2004, l'appréciation des prix moyens à la tonne (+66,7%) a été si forte qu'elle a entraîné une augmentation des recettes d'exportation en dépit d'une diminution sensible des quantités exportées (-23%).

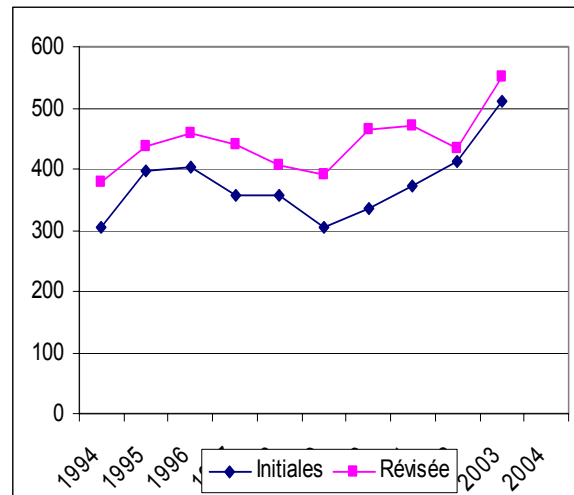
89. Estimées en moyenne annuelle à environ 22 millions de USD par les services de la Douane, les réexportations de produits importés vers les pays limitrophes concernent essentiellement le sucre et les cigarettes et dans une moindre mesure les huiles alimentaires et les tomates. Elles ont été évaluées en déduisant de la valeur des importations des produits concernés, la consommation locale de ces produits, ce qui donne des ratios à l'export de 67%, 53%, 48% et 41% respectivement pour les cigarettes, le sucre, les huiles et les tomates.

4.1.2. Les importations

90. Les écarts entre les deux séries résultent essentiellement de la réévaluation des importations au niveau de la série corrigée en vue de tenir compte de la sous-évaluation des importations initiales qui étaient déclarées sur la base d'une valeur de référence inférieure à la valeur réelle des marchandises importées.
91. Initiée au début des années 1990, cette pratique consistant à sous-déclarer certaines

GRAPHIQUE 11: EVOLUTION DES IMPORTATIONS(MILLIONS USD)

importations en vue de stabiliser les prix des produits concernés pour les maintenir à la portée du consommateur au revenu moyen, s'est traduite par d'importants manques à gagner pour l'État qui auraient pu être utilisés de façon beaucoup plus efficace. Il est, en effet, aisé de constater, en examinant a posteriori l'évolution de l'inflation à la lumière des données révisées, que l'incidence d'une telle pratique sur les prix a été limitée. Outre le fait qu'il favorise la corruption, un tel comportement est de nature à biaiser les données macroéconomiques limitant ainsi la portée des décisions de politiques économiques dans la mesure où celles-ci sont fondées sur des données incorrectes.



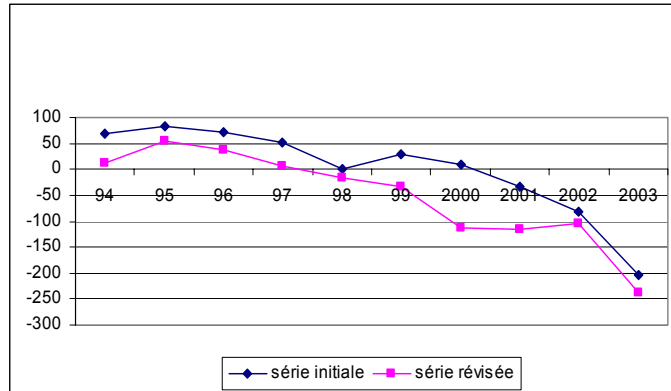
92. Par ailleurs, était-il nécessaire de faire appel à la SGS pour la vérification des importations puisqu'on savait d'avance que les résultats de tels contrôles ne seront pas pris en compte pour améliorer les performances des services de la Douane. Le recours aux services de la SGS, facturés à près de 2 millions de dollars en moyenne sur la période 1995-2004, ne répondait pas au souci d'améliorer les recettes douanières, mais visait à se conformer, du moins dans les formes, aux recommandations des partenaires au développement.
93. La réévaluation des importations rend plus cohérente leur évolution dans le temps. On peut ainsi s'apercevoir qu'en période de sécheresse lorsque la production du secteur

agricole baisse, le niveau des importations augmente du fait vraisemblablement de l'accroissement des importations de céréales pour compenser le déficit agricole comme en 1996 et 2000.

4.1.3. Le solde commercial

94. La réévaluation des importations plus importantes que celle des exportations s'est traduite par une baisse du solde de la balance commerciale dans la série révisée. Alors que la balance commerciale de la série initiale a été excédentaire sur la période 1994-2000, elle s'est soldée par un déficit dès 1997 dans la série révisée.

GRAPHIQUE 12: EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE (EN MILLIONS USD)



4.2. Les services et les revenus

4.2.1. Les services non facteurs

95. Sur la période 1992-2004, la balance des services non facteurs a été toujours déficitaire avec une dégradation annuelle moyenne de près de 12%. Les recettes et les dépenses se sont établies respectivement en moyenne à 48 millions et 180 millions de dollars. Les recettes inhérentes à ces services ont connu une progression annuelle moyenne de l'ordre de 7,5% et ont, en général, fluctué essentiellement en fonction de l'évolution des recettes dégagées par les licences de pêches qui représentent en moyenne près de 38% du total des recettes au titre des services non facteurs. Quant aux dépenses, elles ont connu à leur tour une tendance haussière avec un accroissement annuel moyen de 7,3%. Cette évolution résulte notamment de l'accroissement des paiements au titre du fret et par l'évolution des dépenses liés à la représentation diplomatique et en 2004 par la hausse des paiements de services inhérents à la prospection pétrolière et minière.

4.2.2. Les revenus

96. Déficitaire de 1992 à 1995, la balance des revenus s'est soldée par un excédent à partir de 1996 suite au versement de la redevance de pêche dans le cadre du premier accord de pêche conclu avec l'Union Européenne. L'excédent des revenus nets s'est maintenu jusqu'en 2004 à l'exception de l'année 2001 où la balance des revenus s'est soldée par un déficit en raison du retard dans le versement de la première tranche de la redevance due au titre du second accord de pêche avec l'Union Européenne.

97. En dépit de la réévaluation à la baisse des intérêts générés annuellement par les placements des réserves en devises de la Banque Centrale suite à la révision du niveau des avoirs extérieurs de cette dernière, les recettes au titre des revenus se sont sensiblement améliorées à partir de 2002 en liaison avec l'accroissement substantiel du montant annuel de la redevance de pêche versée par l'Union Européenne qui passe de 53 millions d'Euro dans le premier accord à 86 millions d'Euro dans le second.

98. S'agissant des paiements au titre des revenus, ils se rapportent principalement aux intérêts dus sur la dette extérieure. Après avoir atteint 64 millions de dollars en moyenne sur la période 1992-1993, les intérêts sur la dette extérieure se sont inscrits en baisse en 1994 pour se situer en moyenne à 51 millions de dollars entre 1994 et 1997 avant de connaître une nouvelle baisse en 1998 pour s'établir en moyenne à 37 millions de dollars durant la période 1998-2004 en rapport avec les différents allègements successifs obtenus dans le cadre du Club de Paris d'une part et de l'initiative PPTE d'autre part.

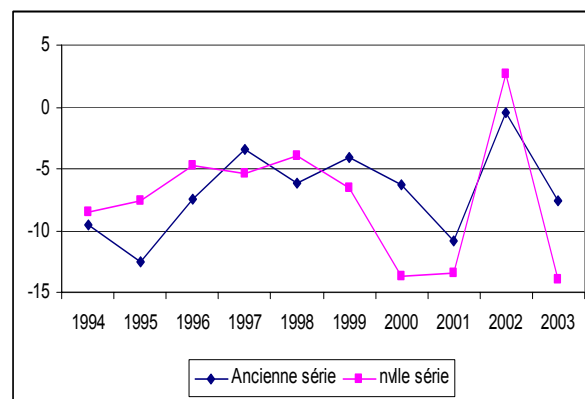
4.2.3. Les transferts

99. Cette rubrique révèle deux tendances, une baissière de 1992 à 2000 et une haussière de 2000 à 2004. Ces tendances résultent des transferts privés nets et des transferts officiels.
100. Les transferts privés, constitués pour l'essentiel par des transferts des travailleurs mauritaniens résidant à l'étranger, sont estimés à partir des importations sans règlement financier. En effet, ces importations ne donnent pas lieu à des paiements via le système bancaire local. L'importateur se charge de payer directement son fournisseur avec les devises qu'il a acquies auprès de mauritaniens travaillant à l'étranger notamment. Ces transferts privés se sont sensiblement accrus à partir de 1997 encouragés notamment par l'augmentation de la prime sur le marché de change parallèle. Ils se sont ainsi élevés à 45 millions de dollars en moyenne sur la période 1997-2004 au lieu de 22 millions dollars entre 1992 et 96.
101. Les transferts officiels pour leur part, ont connu une tendance baissière de 1993 à 1998 avant de se redresser à partir de 1999 sous l'effet notamment des transferts de l'Union Européenne au profit de l'État et rétrocedés par ce dernier à la SNIM sous forme de prêts pour financer ses investissements mais aussi des allègements de dette obtenus dans le cadre de l'initiative PPTE.

4.3. La balance courante

102. Le déficit du compte courant (transferts officiels et paiements liés à la prospection pétrolière et minière inclus) s'est établi en moyenne à 6,9% du PIB sur la période 1992-2004. Quant au déficit du compte courant hors transferts officiels et paiements liés à la prospection pétrolière et minière, il ressort, après révision des données, à 8,3% du PIB en moyenne durant la période 1994-2004 au lieu de 5,9% avant correction des données.
103. L'importance de ces déficits résulte de la demande intérieure élevée du fait des politiques monétaire et budgétaires expansionnistes qui ont prévalu durant les années 1994 à 2004.

GRAPHIQUE 13 : EVOLUTION DU SOLDE COURANT (HORS TRANSFERTS OFFICIELS ET PAIEMENT EXP. PETROLIERE ET MINIERE)



4.4. Le compte de capital

104. Sur l'ensemble de la période, on peut distinguer trois phases différentes caractérisant l'évolution de la balance des opérations financières. Au cours de la première (1992-1995), la balance a dégagé un solde excédentaire, sous l'effet de la mobilisation de montants élevés sur les prêts obtenus par le secteur public et dans une moindre mesure de rentrées au titre des investissements. Durant la seconde phase (1996-1999), le solde du compte de capital s'est détérioré pour atteindre un déficit record de -56,7 millions de dollars en 1998. Cette évolution défavorable s'explique par le niveau négatif des investissements directs étrangers et par la baisse des décaissements sur emprunts publics. De 2000 à 2004, le solde du compte capital et d'opérations financières s'est nettement amélioré grâce aux investissements directs étrangers dans le secteur des télécommunications et surtout dans celui des hydrocarbures.

4.4.1. Investissements directs

105. Sur la période 1992-2004 les investissements directs ont connu deux tendances. De 1992 à 1998, les montants des investissements directs sont restés faibles avec une moyenne de 4,2 millions de dollars. De 1999 à 2004, ils ont connu une forte progression passant de 15,1 millions de dollars en 1999 à 391,6 millions de dollars en 2004. Cette performance est attribuable principalement aux rentrées au titre des investissements étrangers dans les secteurs pétroliers et miniers. Les autres investissements ont, pour leur part, connu une évolution favorable depuis 2000 pour se situer à 29,6 millions de dollars en 2004 en relation notamment avec la privatisation du secteur des télécommunications et les réformes entreprises pour favoriser les investissements directs étrangers.

4.4.2. Prêts officiels à moyen et long terme

106. Le solde des prêts officiels à moyen et long terme qui correspond à la différence entre les décaissements sur emprunts publics et le principal exigible au titre de la dette extérieure publique, a été marqué par un excédent de près de 20 millions de dollars sur la période 1992-1995 grâce aux montants élevés mobilisés dans le cadre de prêts contactés par l'État et la SNIM. Entre 1996 et 2000, les prêts officiels à moyens et long terme se sont soldés par un déficit de l'ordre de 16 millions de dollars en moyenne en raison notamment de la baisse des tirages sur prêts publics. Les décaissements sur prêts publics sont, en effet, revenus à moins de 70 millions de dollars en moyenne sur la période 1996-2000 au lieu d'une moyenne de plus de 119 millions de dollars entre les années 1992 et 1995. A partir de 2001 et jusqu'en 2004 le solde des prêts officiels à moyen et long terme est redevenu excédentaire avec une moyenne de 10 millions de dollars sous l'effet d'un accroissement des tirages conjugué à une baisse des montants dus au titre de l'amortissement de la dette extérieure.

4.4.3. Autres capitaux et erreurs et omissions

107. Dans les « autres capitaux et erreurs et omissions » sont comptabilisés les mouvements non identifiés par ailleurs ainsi que les écarts statistiques. Si le cumul du montant des erreurs et omissions sur la période 1992-2004 est assez faible (-25 millions de dollars), il n'en demeure pas moins les écarts statistiques élevés figurant régulièrement dans cette rubrique mettent en exergue la faiblesse du système de collecte de données relatives aux transactions extérieures. Un tel système mérite d'être amélioré pour renforcer la fiabilité des données économiques et partant, l'efficacité des politiques mises en œuvre.

4.5 *Le solde de la balance globale*

108. La balance globale a été déficitaire sur toute la période 1992-2004 avec une évolution en dents de scie de son solde. Ce dernier a représenté en moyenne 4% du PIB au cours de la période 1993-2004.

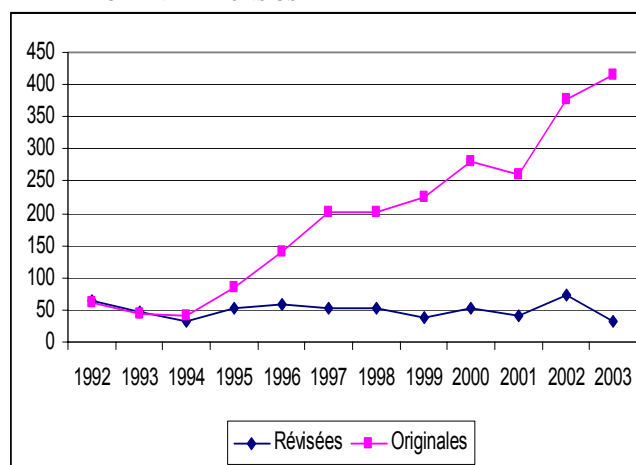
4.6 *Le financement*

109. Les déficits successifs dégagés par la balance des paiements tout au long de la période 1992-2004 ont contribué à maintenir les avoirs extérieurs de la Banque Centrale à des niveaux assez bas malgré un financement exceptionnel conséquent et régulier induit par l'allègement de la dette extérieure. En effet, contrairement aux données affichées, les réserves officielles de change sont restées à des niveaux très faibles dépassant rarement l'équivalent d'un mois d'importations de biens et services non facteurs

110. La comparaison des réserves

officielles de change précédemment déclarées et celles qui ont été révisées fait ressortir un écart croissant sur la période 1992-2003 avec un pic en 2003 où les réserves réelles se sont élevées à moins de 32 millions de dollars soit l'équivalent de 0,3 mois d'importations de biens et services non facteurs au lieu des 414 millions de dollars initialement affichés et représentant plus de 8 mois d'importations.

GRAPHIQUE 14 :EVOLUTION DES RESERVES DE CHANGE DE LA BCM EN MILLIONS USD



111. L'évolution des avoirs extérieurs nets a été caractérisée par une forte instabilité sur l'ensemble de la période avec une augmentation record durant les années 1995 et 1996 en raison principalement de l'accroissement des avoirs extérieurs des banques commerciales. Les plus fortes baisses des avoirs extérieurs nets ont été enregistrées en 1997, 2003 et 2004 en raison essentiellement de la détérioration de la balance des paiements.

112. Pour sa part, le financement exceptionnel s'est sensiblement accru à partir de 2000 en relation avec l'allègement de la dette extérieure dans le cadre de l'initiative PPTE.

5. La monnaie et le crédit

113. La révision des données s'est soldée par une série de données économiques différentes de celles qui étaient communiquées aux services du FMI au cours de la période 1992-2004. Les écarts entre les deux séries de données se sont progressivement creusés au fil des années en rapport principalement avec la dégradation de la situation des finances publiques consécutive aux dérapages budgétaires qui ont caractérisé la dernière décennie.
114. L'examen des données révisées révèle une expansion monétaire beaucoup plus rapide que celle qui ressort des données initiales attestant du caractère laxiste de la politique monétaire suivie par les autorités monétaires durant l'essentiel de la période 92-2003. En effet, contrairement aux données initiales, les données monétaire révisées montrent que la Banque Centrale finançait sans retenue le déficit budgétaire de l'État du en grande partie à des dépenses exécutées en dehors du cadre budgétaire formel.
115. Elle s'est, ainsi, laissée entraîner par la politique budgétaire expansionniste de l'État. Les avances consenties au trésor sous forme de découvert ou par débit d'un compte d'attente ont alimenté la liquidité bancaire qui s'est accrue au fil des années sans que les autorités monétaires ne réagissent pour adapter la politique monétaire à cette situation d'abondance de liquidité en dépit de la disponibilité d'instruments adéquats tels que les adjudications de bons du trésor, le taux de refinancement ou encore la réserve obligatoire.
116. En effet, bien qu'il soit adapté à la situation réelle, un resserrement de la politique monétaire de la BCM aurait paru inapproprié eu égard aux données officielles qui faisaient état d'une liquidité bancaire assez serrée au point de justifier l'assouplissement de la politique monétaire intervenu à partir de 1999 (**voir encadré 3**).

5.1. L'évolution des agrégats monétaires

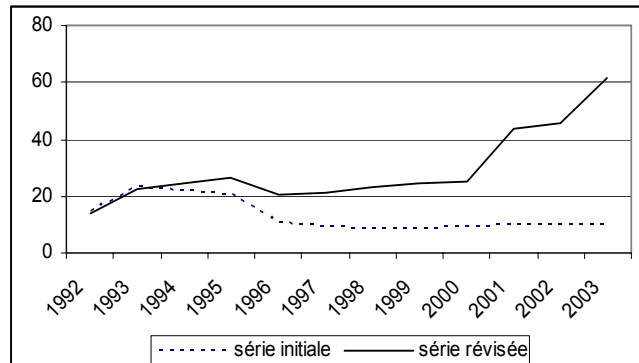
117. La réévaluation des données monétaires montre que l'évolution réelle des agrégats monétaires est très différente de celle qui était annoncée. Si l'existence des écarts entre les deux séries était prévisible, l'ampleur de ces écarts a cependant surpris par son importance donnant ainsi la mesure des dérapages qui ont marqué la gestion économique durant la période sous revue.
118. L'évolution des agrégats de monnaie a été largement déterminée par les effets induits du financement monétaire du déficit budgétaire croissant qu'a connu le pays durant la dernière décennie.

5.1.1. La base monétaire

119. Le contraste entre les données initiales et les données réelles est clairement illustré par l'évolution de la base monétaire. Cette dernière a connu, selon les données initiales, une baisse de 4,7 milliards d'UM ou 32% entre les années 1992 et 2003 alors que dans les faits, elle a progressé de 47,2 milliards d'Ouguiyas ou 332% comme il ressort des données corrigées.
120. En moyenne annuelle, la base monétaire s'est élargie de 16,9% au cours de la période 1993-2003, essentiellement sous l'effet du financement du déficit budgétaire par la Banque centrale. Cette progression s'est reflétée au niveau des composantes de la base monétaire à savoir la circulation fiduciaire et les réserves des banques lesquelles ont enregistré une croissance annuelle moyenne respectivement de 17,6% et 37,4% entre 1993 et 2003.

121. Au niveau des contreparties, l'évolution de la base monétaire, a résulté d'un développement du crédit net à l'État de plus de 22% en moyenne annuelle entre 1993 et 2003 qui a largement compensé la baisse moyenne de 4,6% accusée par les avoirs extérieurs sur la même période. Comparée aux recettes fiscales de l'année précédente, les avances de la BCM au Trésor ont représenté en moyenne 33% avec un pic de 57% en 2000.

GRAPHIQUE 15 : EVOLUTION COMAPREE DE LA BASE MONETAIRE (EN MILLIARDS UM)



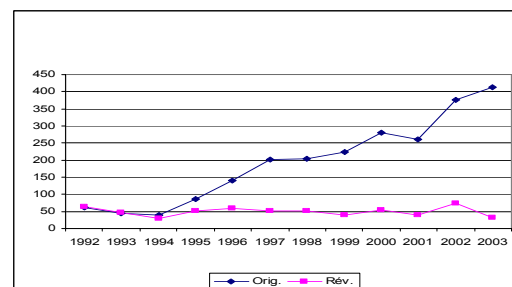
122. S'agissant des composantes de la base monétaire à savoir la circulation fiduciaire hors banques et les réserves des banques, elles suivent la même évolution que la base monétaire dans les deux séries. Tandis qu'elles marquaient une stagnation à partir de 2001 dans la série initiale, la base monétaire et ses composantes connaissent une accélération sensible de leur rythme de progression dans la série révisée, en relation avec l'accroissement de la liquidité issue principalement du financement du déficit budgétaire par la BCM.

123. L'examen des données révèle un contraste frappant quant à l'évolution de la circulation fiduciaire dans les deux séries. Celle-ci s'est contractée de 1,6 milliard soit 21% entre 1992 et 2003 dans la série initiale tandis qu'elle s'est accrue de 573% ou 36,6 milliards entre les mêmes années dans la série corrigée. En tout état de cause, le montant de la monnaie fiduciaire affichée officiellement en 2003 soit 6,3 milliards d'UM représentait à peine l'équivalent de 24 millions de dollars et celui des réserves des banques à savoir 3,7 milliards d'UM n'excédait guère 14 millions de dollars et ne pouvaient, même cumulés, nourrir les tensions qui existaient sur le marché des changes.

5.1.2. Les contreparties de la base monétaire

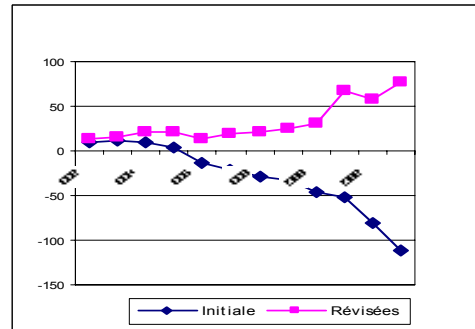
124. L'évolution des contreparties de la base monétaire s'est caractérisée par un développement considérable du crédit à l'État conjugué à une chute des avoirs extérieurs nets de la BCM dans la série révisée alors que la série initiale montre une évolution en sens inverse avec une baisse sensible du crédit à l'État et une croissance rapide des avoirs extérieurs nets.

GRAPHIQUE 16 : EVOLUTION DES AVOIRS EXTERIEURS (BCM) EN MILLIONS DE DOLLARS



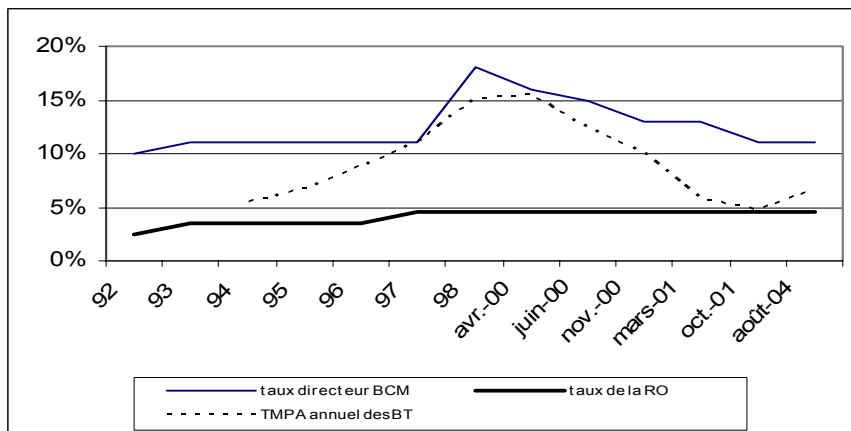
125. Les données avant révision font état d'une baisse du crédit net à l'État à peu près équivalente à l'accroissement des avoirs extérieurs nets et des autres postes nets de sorte que le niveau de la base monétaire n'a pas connu d'évolution significative entre 1996 et 2003. Par contre la situation réelle telle qu'elle ressort des données révisées montre que la base monétaire s'est sensiblement accrue notamment à partir de 2001 en relation avec le développement du crédit à l'État alors que les avoirs extérieurs nets de la BCM se sont inscrits en baisse hormis en 2002 où ils ont enregistré une augmentation du fait du versement décalé de la redevance pêche due en 2001 dans le cadre de l'accord de pêche avec l'UE.

GRAPHIQUE 17 : EVOLUTION DES CREDITS NETS DE LA BCM A L'ETAT (EN MILLIARDS UM)



Encadré 3 : Mise en œuvre de la politique monétaire 1992-2004

Les mesures de politique monétaire mises en œuvre par la BCM durant l'essentiel de la période 1992-2004 visaient avant tout à rester en ligne avec la situation qui ressortait des données communiquées aux services du FMI même si ces mesures étaient inadaptées à une situation réelle qui s'écartait de plus en plus de la situation affichée. Il en résulta, notamment à partir de la fin 1998, un desserrement des conditions monétaires en dépit d'un contexte marqué par une forte progression de la liquidité bancaire en relation avec le financement monétaire du déficit budgétaire croissant.

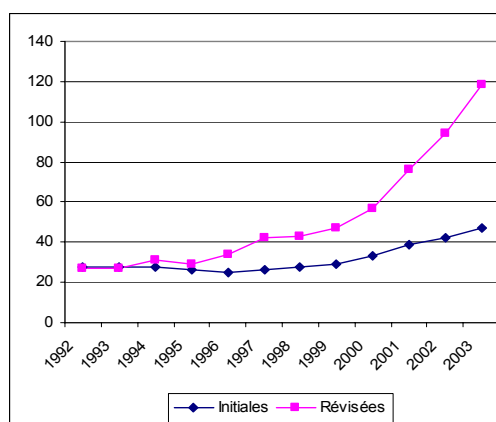


La détente des conditions monétaires a été mise en œuvre à travers la baisse progressive du taux directeur de la BCM qui a été ramené de 18% en 1998 à 11% en 2001 et jusqu'en 2004. Quant à la réserve obligatoire, elle a également été assouplie en ce sens que son coefficient déjà assez bas est resté inchangé à 4,5% entre octobre 1997 et septembre 2004 et son respect au quotidien a laissé place à une observation sur la base d'une moyenne sur 15 jours des soldes des compte courants des banques à la BCM. Pour leur part, les adjudications de bons du trésor ont connu une baisse de leur taux annuel moyen pondéré adjuduré à partir de 1999 en raison de l'abaissement du taux directeur de la BCM d'une part et de la faiblesse des volumes de liquidités retirées par ce biais par rapport aux excédents de trésorerie existant dans le système bancaire d'autre part. En outre, les adjudications de bons du trésor ne visaient pas à financer les besoins du trésor qui était sensées disposer d'importantes ressources dans le système bancaire, mais elles répondaient uniquement au souci de résorber la trésorerie bancaire excédentaire dans le cadre de la politique monétaire.

5.1.3. La masse monétaire

126. Le rythme de progression de la masse monétaire représentée par l'agrégat M2 est nettement plus rapide que ne le laissait croire les données communiquées au FMI. La croissance annuelle moyenne de M2 sur la période 1992-2003 s'établit, en effet, à 15% dans la série révisée contre 5,2% dans les données originale. Ce taux passe à 26% pour la période 2000-2003 au lieu de 12,6% pour la même période si l'on considère les données initiales.

GRAPHIQUE 18 : EVOLUTION DE M2 (EN MILLIARDS UM)

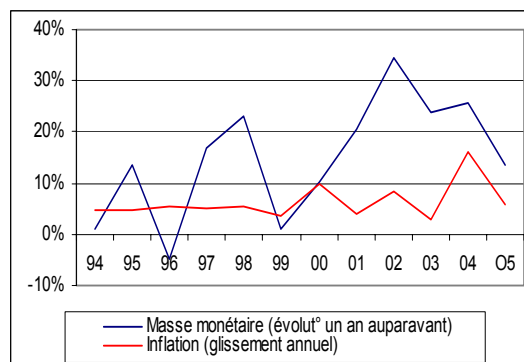


127. L'expansion des moyens de paiements a résulté au niveau des contreparties de la masse monétaire, d'un accroissement rapide du crédit intérieur, notamment le crédit à l'État, qui a largement compensé la baisse des avoirs extérieurs nets dans la série révisée tandis que dans la série initiale, c'est la hausse du niveau des avoirs extérieurs nets qui a tiré la progression de la masse monétaire, les avoirs intérieurs nets s'étant inscrits en baisse régulière.

128. La masse monétaire (M2) a enregistré, au vu des données corrigées, une progression considérable, sans commune mesure avec celle qui ressort des données initiales. Elle s'est élevée à 118,3 milliards d'UM à la fin de 2003 contre 26,9 milliards en 1992 soit un développement de 339,6% contre une augmentation de 71,6% seulement pour la même période selon les données avant révision.

129. La masse monétaire affichée en 2003 se chiffrait à 47 milliards d'UM et représentait à peine l'équivalent de 178 millions de dollars soit 43% des avoirs extérieurs déclarés. La question qui se pose et qui relève du bon sens est de savoir comment un tel niveau de moyens paiements aurait pu entretenir une demande aussi importante que celle qu'on a pu observer alors sur le marché de changes parallèle. En réalité le niveau réel de la masse monétaire était deux fois et demi plus important que celui qui était déclaré et représentait trois fois et demi celui des avoirs extérieurs bruts de la BCM qui n'excédaient guère 32 millions de dollars en 2003. De plus, la circulation fiduciaire hors banque représentait en moyenne 54,2% du total des dépôts privés auprès du système bancaire durant la période 1992-2003 contre seulement 30,4% dans les données officielles. En fin 2003, ce ratio a atteint 59,9% au lieu des 15,7% affiché officiellement.

GRAPHIQUE 19 : EVOLUTION DE LA MASSE MONETAIRE ET DE L'INFLATION



130. En réaction à la demande qui se développait sur le marché des changes parallèle mais aussi pour pallier à l'expansion monétaire et ses conséquences inflationnistes, les autorités monétaires ont jugé opportun, en 2003, de limiter l'approvisionnement des

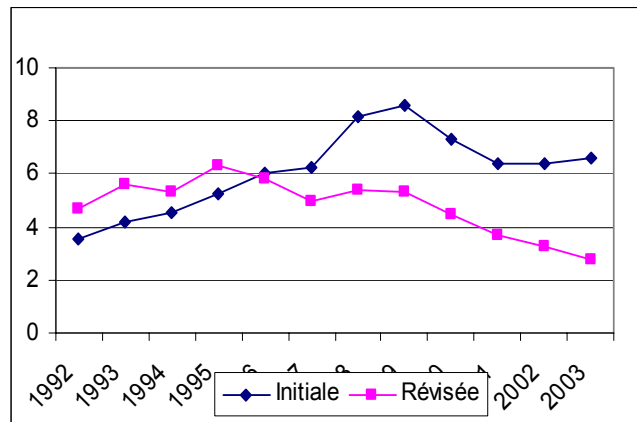
banques en monnaie fiduciaire au lieu de revoir les politiques budgétaires et monétaires expansionnistes. Les banques se sont immédiatement retrouvées dans l'incapacité d'honorer les demandes de retrait de billets par la clientèle, ce qui a provoqué une nouvelle crise de confiance dans le système bancaire.

131. La progression de la masse monétaire à un rythme annuel moyen de 15% largement supérieur à celui de 10,9% enregistré par le PIB nominal sur la période 1993-2004, devait normalement se traduire par une accélération de l'inflation.

132. Au vu du graphique 19 ci-dessus, l'évolution de l'inflation semble curieusement déconnectée de celle de la masse monétaire en particulier entre 1994 et 2001. En effet, dans une économie comme la nôtre, caractérisée par une absence d'instruments de placements financiers plus ou moins liquides et où les moyens de paiement sont constitués de la monnaie fiduciaire et des dépôts (à vue et à terme), la monnaie au sens large M2 devrait constituer un indicateur avancé de l'évolution des prix du moins à court terme. En d'autres termes, la monnaie et l'inflation devraient être corrélées d'une manière assez forte. Aussi, l'écart très important entre la croissance de M2 et l'évolution des prix à court et à moyen terme donne à penser que cette dernière est encore sous-estimée d'autant plus que, pour certaines années, l'inflation après révision des données est apparue plus faible qu'elle ne l'était dans les données initiales en dépit d'une croissance de M2 beaucoup plus rapide dans le premier cas.

133. Alors qu'elle connaît une évolution accentuée et inexpliquée dans la série initiale, la vitesse de circulation de la monnaie apparaît plus stable après révision des données.

GRAPHIQUE 20 : EVOLUTION DE LA VITESSE DE CIRCULATION MONETAIRE



Elle enregistre une décélération à partir de 1995 pendant que les données avant révision font état d'une nette accélération. La baisse de la vitesse de circulation de la monnaie dans la série corrigée résulte d'une progression de la masse monétaire beaucoup plus rapide que celle du PIB en liaison notamment avec l'accroissement du déficit budgétaire et son financement monétaire par la Banque Centrale. Ce tassement de la vitesse monétaire a contribué au ralentissement de l'inflation sans, toutefois, aller jusqu'à amortir totalement l'effet inflationniste de l'expansion monétaire.

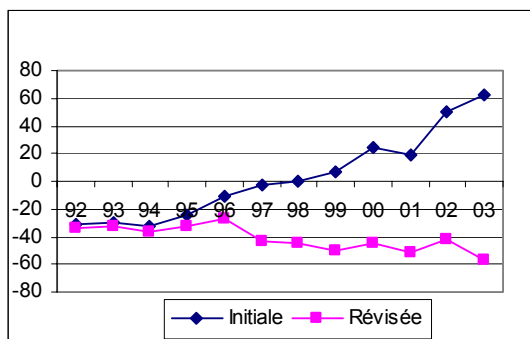
5.1.4. Les contreparties de la masse monétaire

134. L'évolution de M2 a résulté, au niveau des contreparties de la masse monétaire, d'un développement rapide des avoirs extérieurs nets dans la série de données initiales alors qu'elle a été la conséquence d'une expansion notable du crédit intérieur notamment le crédit net à l'État dans la série de données corrigées, les avoirs extérieurs ayant au contraire accusé une baisse.

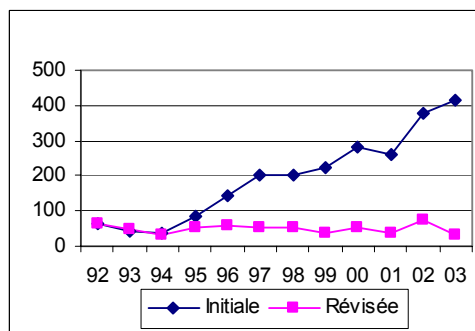
Les avoirs extérieurs nets

135. Alors que la série initiale fait état d'une importante progression des avoirs extérieurs nets, les données corrigées montrent que les réserves nettes de change se sont en général inscrites en baisse à l'exception de l'année 2002 où elles ont enregistré une augmentation du fait, notamment, du versement retardé de la redevance de pêche de 2001 en plus de celle de 2002. L'évolution en sens inverse de la valeur de cet agrégat dans les deux séries s'est traduite par un élargissement croissant de l'écart entre les deux séries, atteignant 120 milliards d'UM en 2003.

GRAPHIQUE 21 : EVOLUTION DES AVOIRS EXTERIEURS NETS(MILLIARDS D'UM)



GRAPHIQUE 22 : EVOLUTION DES RESERVES BRUTE BCM(MILLION USD)

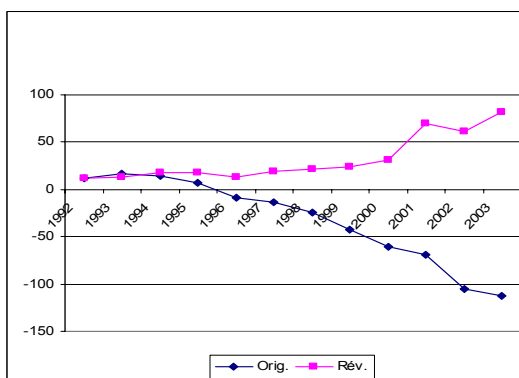


136. L'évolution des avoirs extérieurs nets du système bancaires est largement déterminée par celle des réserves brutes de la Banque centrale lesquelles se sont considérablement accrues, selon les données initiales, pour se situer à plus de 415 millions de dollars en 2003 alors que leur niveau réel à la fin de la même année n'atteignait pas 32 millions de dollars. En terme de mois d'importation de biens et services, les avoirs extérieurs bruts de la BCM représentaient l'équivalent de plus de 8 mois tandis qu'après corrections ils ne dépassaient guère 0,4 mois. Face à l'épuisement des réserves en devise du pays, les autorités n'avaient eu d'autres choix que de rétablir en 2002 l'obligation de rapatriement de 70% de la valeur des exportations de la pêche par le canal de la Banque Centrale, après l'avoir levé quelques mois auparavant pour se conformer aux engagements arrêtés dans le cadre du programme soutenu par la FRPC.

Les créances nettes sur l'État

137. A l'exception d'une hausse en 1996 et 2002, les créances nettes sur l'État se sont caractérisées par un mouvement à la baisse, qui s'est fortement accentué à partir de l'année 1999 sous l'effet de l'aggravation du déficit budgétaire en dépit des versements de la redevance de pêche dans le cadre des accords avec l'UE. Les données avant correction montrent quant à elles une évolution en sens inverse avec un repli des crédits nets à l'État qui aurait résulté d'une accumulation des dépôts par ce dernier tant à la BCM qu'après des banques primaires.

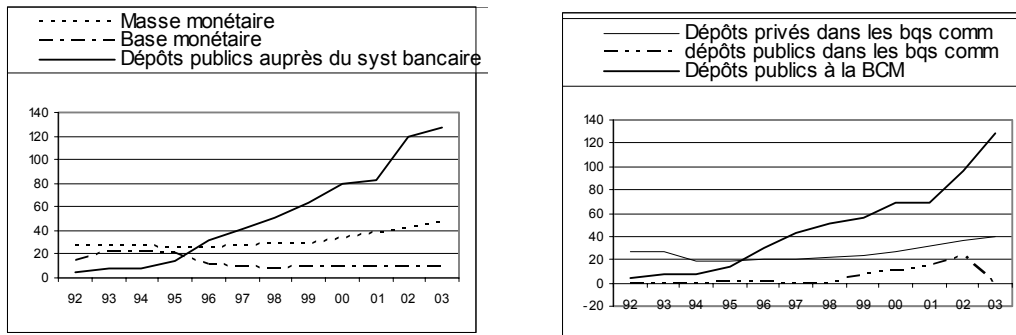
GRAPHIQUE 23 : EVOLUTION DES CREDITS NETS A L'ETAT



- L'évolution que fait apparaître la série initiale aurait été observée si les objectifs arrêtés dans le cadre des programmes successifs conclus avec le FMI étaient réalisés.
138. En 2003, le crédit net à l'État s'est établi, dans la série corrigée, à 82,0 milliards d'UM au lieu de 11,5 milliards en 1992 soit un accroissement de 70,5 milliards alors que selon les données avant révision, il s'est chiffré à -112,3 milliards en 2003 contre 12,1 milliards en 1992 se contactant ainsi de 124,4 milliards.

Encadré 4 : les dépôts publics auprès du système bancaire

Un des objectifs des différents programmes conclus par la Mauritanie avec le FMI concernaient la mise en place de politiques budgétaire et monétaire prudentes visant à asseoir la stabilité macroéconomique du pays. Aussi, compte tenu de financements extérieurs conséquents, des allègements substantiels de la dette extérieure et de la non budgétisation d'une bonne partie de la redevance de pêche versée par l'UE, la position nette globale (PNG) de l'Etat auprès du système bancaire devait connaître une amélioration continue ainsi que le niveau des réserves de change de la BCM. Malheureusement la Mauritanie n'a pas respecté ses engagements et la situation a évolué dans le sens opposé avec une explosion du crédit à l'économie et le maintien des réserves officielles de change à un niveau très faible à cause du laxisme des politiques budgétaire et monétaire suivies. Cela n'a toutefois pas empêché les autorités de communiquer aux services du FMI des données qui montraient qu'elles respectaient les engagements arrêtés avec ce dernier afin de bénéficier des appuis des partenaires au développement. Cette situation s'est poursuivie durant toute la période 1992-2003 conduisant à l'existence d'une série de données officielles s'écartant sensiblement des données réelles au point que par exemple l'Etat était créditeur net vis-à-vis du système bancaire de 117,4 milliards d'UM en 2003 suivant les données communiquées au FMI tandis qu'en réalité il était débiteur net de 82,3 milliards. Ainsi, selon les données officielles, l'Etat accumulait les dépôts non seulement à la BCM mais aussi auprès des banques primaires.



L'existence, au niveau des données officielles, de ces dépôts dans les banques primaires, répondait au souci de respecter les objectifs en terme de financement intérieur de l'Etat. L'importance prise par ces dépôts qui représentaient environ 39% du total des dépôts auprès des banques en 2002, a cependant fini par susciter certaines préoccupations qui ont été à l'origine de la décision de les transférer progressivement vers la BCM et qui ont trait aux faits que i) ces dépôts pourraient créer des complications pour la gestion de la liquidité et de la monnaie notamment en l'absence d'instruments monétaires assez développés ii) les facilités créées par l'existence de ces dépôt pourraient dissuader les banques de se restructurer pour améliorer leurs performances iii) ces dépôts à vue non rémunérés réduisent le coût de l'argent pour les banques et peuvent être considérés comme des subventions qui limitent les efforts des banques pour collecter l'épargne privée iv) en cas de faillite des banques, la sécurité des dépôts n'est pas assurée.

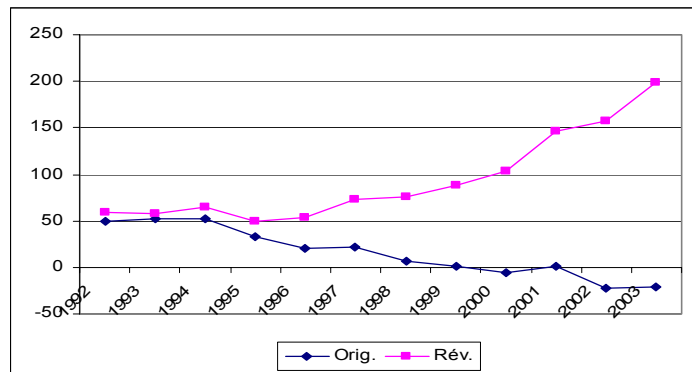
Etant donné les conséquences supposées sur la liquidité et la rentabilité des banques d'un retrait soudain de ces dépôts publics, il a été décidé de les rapatrier graduellement à la Banque Centrale suivant un programme pluriannuel spécifique à chaque banque. Pour ce faire, ils ont d'abord été intégrés au bilan de la BCM, à l'actif sous forme de créance de celle-ci sur les banques à rembourser suivant le programme préétabli et au passif comme étant des dépôts de l'Etat à la Banque centrale, ce qui a gonflé d'autant les dépôts publics au niveau de la situation de la BCM en 2003.

Les concours à l'économie

139. Le desserrement de la politique monétaire dans un contexte marqué par une liquidité bancaire excédentaire a favorisé la relance du crédit à l'économie qui enregistra une croissance moyenne de 16,6% sur la période 99-2004 au lieu d'une progression moyenne de 4,2% de 93 à 98. Outre son effet inflationniste, cette augmentation rapide du crédit au secteur privé a contribué au maintien des réserves officielles de change à un niveau assez faible malgré une assistance extérieure substantielle sous forme de financement extérieurs et d'allègements de la dette extérieure.
140. Si les concours à l'économie sont plus importants dans la série corrigée, les écarts entre les deux séries sont plus modérés que dans le cas du crédit net à l'État ou des avoirs extérieurs du fait probablement que cet agrégat ne fait pas l'objet de critères de réalisation dans les programmes avec le Fonds. On note, en 1995, une baisse du crédit à l'économie dans les deux séries de données, qui pourrait être liée à la cessation d'activité de l'Union des banques de développement (UBD).
141. Au total, le crédit à l'économie s'est accru de 51 milliards d'UM entre 92 et 2003 pour se situer 91,3 milliards en 2003 selon les données initiales alors que dans les données révisée, il a connu une augmentation de 68,8 milliards sur la même période pour se chiffrer à 116 milliards en 2003.

GRAPHIQUE 24 : EVOLUTION DU CREDIT INTERIEUR NET(MILLIARD D'OUGUIYAS)

142. Par ailleurs, l'accroissement du crédit au secteur privé ne s'est pas accompagné d'une réduction du risque associé à ces crédits, contrairement aux données précédemment déclarées faisant état d'une amélioration des ratios de division du risque par banque conformément aux contrats programmes conclus à cet effet entre la BCM et les banques commerciales. En effet, les ratios prudentiels se sont plutôt détériorés fragilisant davantage la situation du système bancaire.



5.2. Gestion des marchés et taux de change

143. La politique de change conduite pendant la période avait pour objectifs affichés l'élimination progressive des contrôles de change sur les transactions courantes ainsi que des restrictions à leur paiement, la flexibilité dans la gestion du taux de change en liant davantage sa détermination à la structure du marché et le régime tout en veillant à maintenir la compétitivité externe de l'économie.

144. Le taux de change a connu sur la période 1992 – 2004 plusieurs ajustements qui ont été engagés pour corriger les

Evolution historique des principales mesures relatives au marché de change

- Fin 1994 : Autorisation de création des bureaux de change.
- 04/12/97 : L'autorisation préalable d'importation est supprimée et le visa de la BCM devient un visa pour but statistique.
- 14/01/98 : Le pourcentage des recettes à céder obligatoirement sur le marché des changes dans le délai de 60 jours est porté à 100%.
- 27/07/98 : Suppression de l'obligation de déclarer les devises à l'entrée du pays.
- 29/06/99 : Création du Marché Interbancaire en devises (pour les opérations en compte entre les banques avec un montant minimum de 25.000 USD par transaction).
- 07/07/99 : Suppression de Visa de la BCM pour les certificats d'importation.

déséquilibres de la balance des paiements. Parmi ces corrections, nous pouvons citer la dévaluation de septembre 1992, le glissement de 1998 et les ajustements successifs enregistrés dans le cadre du marché à partir d'octobre 1999 à avril 2000 (marché manuel).

145. Le marché manuel a été mis en place pour permettre au taux du marché officiel de se rapprocher du taux de change du marché parallèle. L'objectif de ce marché n'est plus la réduction du déséquilibre de la balance de paiements mais plutôt la résorption de la marge de change.
146. Partant de l'hypothèse que l'économie, dans cette période, avait un taux de croissance soutenu et un niveau de réserves avoisinant quatre fois la masse monétaire, le marché de change élargi a été créé le 9 avril 2000. Le taux de change de l'ouguiya est alors déterminé par l'offre et la demande et de ce fait la Mauritanie passe vers un régime de change flottant.
147. La prime de change sur le segment du manuel a continué de progresser et ce malgré que la BCM avait mis en place deux séances par semaine pour approvisionner les banques et les bureaux de change (93 bureaux) en billets de banques. Le tableau ci-après montre l'évolution en pourcentage du taux officiel

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
USD		2,19%	0,44%	4,11%	9,80%	6,09%	17,87%	10,57%
EUR	3,45%	1,56%	5,89%	10,95%	8,64%	5,00%	24,33%	15,51%

148. La prime sur le dollar reste assez faible suite principalement à deux raisons : (i) le marché du change manuel était en USD et (ii) pendant toute cette période le taux officiel ne faisait que se détériorer pour s'approcher du marché parallèle d'où la fuite en avant et la dépréciation continue de l'ouguiya. La réduction de la marge en 2002 est due une recette exceptionnelle (double versement de la compensation financière de l'accord de pêche).
149. Cette dépréciation a eu pour conséquence un effet négatif sur l'anticipation des agents économiques. Ainsi, l'ouguiya a été considérée comme une monnaie dont la valeur devrait toujours baisser et par conséquent le mieux est de s'en débarrasser au profit des monnaies étrangères même si son détenteur n'avait aucune relation avec l'extérieur.
150. La politique de change suivie depuis 1992 a conduit à une libéralisation du commerce extérieur, et la suppression de certains nombre de restrictions des opérations de contrôle de change.
151. Toutefois, le marché des changes qui devrait couronner le succès de la réforme des changes m'a pas pu fonctionner et ce notamment suite à l'inexactitude de l'hypothèse de départ à savoir un niveau de réserves déclaré à hauteur de plus de huit mois d'importations.

152. En effet, le niveau de réserves réel était bien en deçà du niveau déclaré. La masse monétaire en circulation, le déficit budgétaire, la spéculation, la réexportation, la fuite de capitaux, la dollarisation de l'économie, l'accès sélectif à la devises sont autant de facteurs qui contribuent à la dégradation continue de la valeur de la monnaie nationale.

153. Ces différents facteurs ont conduit à l'échec du marché de change élargi (MCE) en tant qu'outil de confrontation de l'offre et la demande. Le seul offreur sur ce marché était la BCM dont le niveau de réserve, bien que déjà faible, se détériorait au fur et à mesure qu'elle intervenait sur ce marché.

Evolution historique du système de cotation depuis 1995.

1-Au début de 1995 et avec l'ouverture des bureaux de change, le cours USD/UM était calculé à partir d'une moyenne des cours déclarés quotidiennement par les banques et les bureaux de change. Cette moyenne est ajustée par la variation du marché de change internationale suivant un panier des devises.

2-Fin Novembre 1995 : Les déclarations des achats et des ventes quotidiennes des banques primaires, bureaux de change et BCM remplacent les déclarations des cours pour servir comme base de cotation. La méthode de calcul reste la même.

3-01/11/98 : Sans toucher aux modalités de cotation, la publication de cours est devenue hebdomadaire (chaque Dimanche le cours est publié pour être valable toute la semaine).

4-01/01/99 : Avec l'avènement de l'Euro, le panier disparaît étant donnée que toutes ses composantes font partie de la zone euro. La publication reste hebdomadaire.

5-29/06/99 : La création du marché interbancaire des devises a permis de remplacer le cours dégagé à partir des déclarations des achats et des ventes par celui résultant des transactions effectuées dans le cadre de ce marché. La variation internationale reste par rapport à l'Euro et la publication continue hebdomadaire.

6-17/04/00 : Avec la mise en place du Marché de Change Elargi (MCE), le cours résultant des transactions de ce marché devient le cours officiel et par conséquent , la correction avec la variation internationale est disparue et la publication est devenue 4 fois par semaine en fonction de nombre des séances MCE par semaine.

7- Depuis la suppression du MCE fin août 2004, la BCM opte pour une cotation ajustée en fonction des éléments suivants :

- Compétitivité externe du pays mesurée par l'évolution du TCER.
- Suivi de l'évolution des principales devises par rapport au dollar (Euro et Yen).

154. A partir d'août 2004, une nouvelle politique de change a été mise en œuvre visant à corriger ces déséquilibres tout en se basant sur la réalité de l'économie nationale et ses capacités effectives.

155. Cette politique, conduite dans un contexte de resserrement monétaire restrictive, a permis un accès équitable et transparent à la devise, une restauration de la confiance des correspondants étrangers, une canalisation de l'offre vers le marché officiel, une réduction importante de la marge de change et en fin les conditions propices à un véritable marché de change.

6. Le développement du secteur financier

6.1. *Rappel historique*

156. L'architecture nationale du système bancaire mauritanien remonte à 1973, année au cours de laquelle le pays a quitté l'Union Monétaire Ouest Africaine pour créer sa propre monnaie l'Ouguiya et par la même s'est doté d'une Banque Centrale. A l'époque, l'État s'est adjugé une participation majoritaire dans le capital social de la plupart des banques opérant dans le pays et qui constitue l'origine de notre système bancaire actuel qui est de vocation essentiellement commerciale.
157. Au début des années 80, le système bancaire mauritanien était composé de six banques primaires. Au milieu des années 80, la dégradation de la situation de ces banques a conduit à leur restructuration :
- Fusion de la BIMA et de la SMB pour donner la Banque Nationale de Mauritanie (BNM), la BIAO et la Société Générale abandonnent leurs participations.
 - Fusion du Fonds National de Développement et de la Banque Mauritanienne pour le Développement du Commerce par la création d'une banque de développement dénommée l'Union des Banques de Développement (UBD).
 - Dénationalisation de la BMAA qui a été racheté par des privés mauritaniens et portera le nom de Banque Mauritanienne pour le Commerce International (BMCI).
158. Entre 1985 et 1995, le secteur a connu la mise en place d'une banque islamique la BAMIS créée par le groupe saoudien "AL BARAKA" et des privés mauritaniens en 1985 et la liquidation de l'Union des Banques de Développement (UBD) début 93, avec la création d'une agence de recouvrement des créances bancaires prises en charge par l'État (ARCB) et d'un crédit agricole mutuel l' UNCACEM.
159. Ensuite, le paysage bancaire mauritanien voit naître en 1995 une nouvelle banque la "Générale de Banque de Mauritanie (GBM)" à vocation commerciale et s'enrichit, pour la première fois en 1996, par la création d'une autre banque ayant pour objectif le financement de l'habitat en Mauritanie –évoluant ensuite vers une banque commerciale- et verra la naissance de deux autres banques la BCI en 1999 et la BACIM en mars 2002.
160. Au total, la structure du système bancaire se compose à fin 2004 de huit banques primaires qui disposent d'agences bancaires. Ce réseau se caractérise par une forte concentration géographique sur Nouakchott, lieu des sièges et à Nouadhibou capitale économique.
161. Sur le plan juridique, le système bancaire mauritanien est régi par trois lois fondamentales à savoir la loi organique de la Banque Centrale, la loi bancaire et celle relative au recouvrement des créances bancaires.

6.2. *Évolution du système financier et principales réformes*

162. L'évolution de ce système n'a pas été sans difficultés, en effet et comme pour la plupart des systèmes bancaires africains, il s'est trouvé, au milieu des années 80, confronté à une crise grave qui s'est manifestée par des crises de liquidité et de solvabilité. Les causes de cette fragilité bancaire ont concerné à la fois l'environnement macro-économique et juridique, les carences dans la gestion, la faiblesse du contrôle et de la supervision bancaire, l'omniprésence de l'État, la faiblesse du capital etc.

163. En effet, les banques ont pâti de l'insuffisance de personnel qualifié, qui s'est traduite par diverses erreurs et des décisions inopportunes dont certaines ont contribué à la crise du système. En particulier, un manque de professionnalisme suffisant a alimenté une politique laxiste de distribution des crédits, caractérisée notamment par le manque de rigueur dans l'appréciation des dossiers et le suivi des engagements. Ces carences et bien d'autres telles que l'absence et/ou la surestimation des sûretés réelles et/ou personnelles, les transgressions de délégations de pouvoirs ont contribué à la dégradation de la qualité des portefeuilles bancaires. La hausse des créances douteuses qui en découlent et la nécessité de constituer des provisions indispensables à la couverture des pertes latentes a asséché la liquidité et laminé la capacité bénéficiaire des banques.
164. Face à cette situation, qui avait conduit à une forte détérioration des portefeuilles des banques et à l'érosion de leurs fonds propres entraînant ainsi l'insolvabilité de bon nombre d'entre elles, les autorités monétaires prenaient à juste titre la décision de restructurer le système en vue de son assainissement financier et organisationnel par la mise en œuvre de mesures ayant pour but de restaurer les équilibres financiers et d'améliorer les conditions d'activité des banques.
165. Ainsi, un processus de restructuration du système bancaire fut entamé et ce dans le cadre du programme d'ajustement structurel suivi par le pays depuis 1986 où un plan d'assainissement, qui s'est finalement étalé en deux phases (1986 et 1993) a été initié par les pouvoirs publics. Les premiers résultats de ce plan ont porté sur la fusion de certaines banques, la privatisation d'autres et la promulgation d'une nouvelle loi bancaire adoptée en 1988 réglementant l'activité bancaire et renforçant le contrôle de la Banque Centrale.
166. Ces mesures d'assainissement, même si elles ont permis d'améliorer provisoirement la liquidité des banques, n'ont pas eu pour effet de rétablir l'équilibre financier. En effet, les banques se sont retrouvées dans une situation presque similaire à celle d'avant la première phase de restructuration et ceci sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs aussi bien exogènes qu'endogènes et qui se résument comme suit :
- Le maintien de l'État dans la structure de certaines banques malgré sa volonté affichée de désengagement total.
 - La trésorerie des banques était largement tributaire des activités du secteur de la pêche, or celles-ci ont connu des mouvements erratiques sans précédent.
 - La Mauritanie n'a pas bénéficié d'un programme d'ajustement sectoriel adapté aux problèmes de son secteur bancaire. La restructuration s'est faite dans le cadre d'un programme macro-économique; ce qui a donné lieu à un arbitrage au niveau de l'allocation des ressources affectées à l'assainissement des banques. Cette situation s'est traduite par une sous évaluation de la couverture des insuffisances des fonds propres.
 - L'assainissement financier ne s'est pas accompagné d'une application de mesures institutionnelles qui auraient permis aux banques de se doter de moyens humains compétents et qualifiés et de structures adaptées.
 - Les différentes fusions opérées ont eu pour effet immédiat de mettre en péril des institutions relativement saines la SMB et le FND. En effet, l'ex-BMDC et l'ex BIMA auraient dû être tout simplement liquidées car pour une grande partie les problèmes qu'ont traversés la BNM et l'UBD sont les conséquences de ces fusions.
167. Le constat des résultats de la première phase de réforme étant fait, une deuxième phase s'est vue nécessaire en 1993 pour compléter le processus de restructuration, corriger les erreurs du passé et assainir complètement le système et s'est caractérisée

par deux types d'actions tant au niveau de la Banque Centrale qu'au niveau des banques primaires.

168. Les actions menées au niveau de la Banque Centrale ont concerné la réforme des instruments de la politique monétaire, la révision complète de la loi bancaire et le renforcement du contrôle de l'activité bancaire. S'agissant des actions au niveau des banques commerciales il s'est agi de la liquidation de l'Union des Banques de Développement, le désengagement total de l'État du capital des banques, la prise en charge des créances compromises confiées à une agence de recouvrement créée pour la circonstance et enfin la recapitalisation des banques.
169. En outre, il convient de préciser que le redressement du système a demandé la mobilisation de ressources importantes et par conséquent un coût important pour l'État. L'apurement des passifs nets a nécessité la consolidation sur l'État des concours de la Banque Centrale, les abandons de fonds propres et la prise en charge des créances compromises en grande partie par l'émission de bons du trésor, des apports d'argent frais ont été dans certains cas effectués par le concours des pouvoirs publics et les bailleurs de fonds.
170. Toutefois, cette restructuration a fortement marqué le système bancaire et l'a entraîné vers une certaine frilosité et pratiquement vers un abandon du financement de l'économie et notamment des investissements à moyen et long terme. Cette position sévère, pouvant être considérée comme légitime car les banques ne disposant pas de ressources longues pour financer les emplois à moyen et long terme, a handicapé le financement du développement de la Mauritanie. A cet effet et pour combler le vide laissé par la liquidation de l'Union des Banques de Développement, qui était somme toute logique compte tenu de sa situation financière, les autorités ont mis en place des systèmes mutualistes tels le crédit agricole mutuel et le crédit maritime et dont l'objectif visé à travers leur création est le développement de véritables crédits solidaires proches des utilisateurs pour connaître leurs possibilités et leurs besoins.
171. Également, le paysage financier s'est davantage diversifié avec la promulgation de la loi N°08/98 du 28/01/1998 portant réglementation des coopératives ou mutuelles d'épargne et de crédit et son texte d'application l'instruction de la BCM N°001/GR/99 fixant les conditions d'agrément et les normes prudentielles de gestion spécifiques aux institutions de type mutualiste ou coopératif. Cet environnement juridique a permis la naissance d'un secteur micro financier formel en l'occurrence les caisses à caractère mutualiste ou coopératif qui sont aujourd'hui au nombre de 67 institutions agréées dont 26 appartenant à un seul réseau les Capecs pour collecter la petite épargne et accorder des micro crédits.
172. Si la base du système financier s'est consolidée et diversifiée, le champ d'intervention de ce secteur tant en matière d'offre de services et produits financiers que de gestion est resté au contraire pratiquement identique à celui d'il y a dix ans, ce qui a constitué un frein au développement de l'intermédiation financière, à l'amélioration du taux de bancarisation et à la canalisation du secteur informel vers le secteur bancaire. Aussi, la dégradation de la conjoncture économique au début des années 2000 se répercutera négativement sur la situation financière des banques et a entraîné pour une large part une nette détérioration du portefeuille des institutions bancaires.
173. Pour faire face à cette situation, les autorités monétaires ont entrepris la signature de contrats programmes avec les banques en vertu desquels ces dernières s'engagent à promouvoir une politique de bonne gestion financière qui préserve leur liquidité et leur équilibre financier, à se conformer à certaines exigences légales ou réglementaires

concernant leur organisation, leurs rapports avec la Banque Centrale et le respect des ratios prudentiels de gestion notamment le ratio de concentration des risques. Ces contrats programmes couvrent la période allant du 28/06/2001 au 31/12/2004 et ont porté essentiellement sur les aspects pratiques suivants :

- Mise en place d'un comité de direction, conformément à l'article 22 de la loi bancaire, d'un comité de crédit dont les attributions doivent être clairement définies par une décision du Conseil d'Administration qui doit être transmise à la BCM et d'un comité de trésorerie chargé d'élaborer des prévisions hebdomadaires de trésorerie ;
 - Mise en place un système de comptabilité analytique ;
 - Élaboration de manuels de procédures administratives et comptables ;
 - Élaboration d'un organigramme fonctionnel qui précise les profils de postes requis, avec des fiches de postes définissant les attributions liées à chaque fonction et mise en place d'un plan de formation du personnel qui doit être soumis à la BCM ;
 - Mise en œuvre d'un système efficace de contrôle interne, dans les conditions prévues par l'instruction n° 006/GR du 31/12/2000 ;
 - Souscription à un certain nombre d'assurances risques ;
 - Élaboration d'un plan d'extension des activités sur le territoire national ;
 - Couverture des insuffisances de provisions au titre de l'exercice clos au 31/12/00 ;
 - Matérialisation des engagements sous formes de comptes ordinaires débiteurs par des effets ;
 - Élaboration et mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources ;
 - Relèvement du taux de couverture des crédits par les dépôts et l'excédent des capitaux permanents sur les actifs immobilisés à 120 % et son maintien à ce niveau ;
 - Mise en place d'un système de suivi des créances restructurées ainsi que des engagements par signature ;
 - Développement de nouvelles activités génératrices de commissions ;
 - Apurement de tous les suspens sur ses comptes avant le 31/12/01 et mise en place d'un système de rapprochement des comptes ;
 - Constitution d'un fonds de réserve spéciale en plus de la réserve légale, conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi bancaire.
 - Respect du ratio de division des risques suivant un calendrier précis.
174. A l'issue de l'évaluation des banques au titre de l'exercice 2004, il s'avère que les banques n'ont respecté que certains de ces engagements tandis que d'autres ne le sont pas dont notamment le ratio de concentration des risques

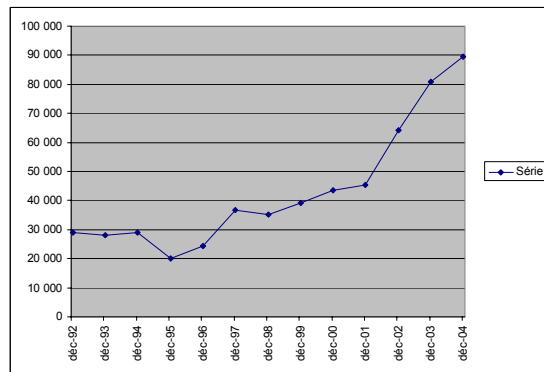
6.3. Situation financière et surveillance prudentielle

175. Pour analyser cette évolution de la situation des banques sur la période de 1992 à 2004, les dates les plus significatives suivantes ont été retenues : 1992, 1996, 2000 et 2004

6.3.1. Évolution des crédits

176. Il ressort du graphique ci-contre que :

GRAPHIQUE 25 : EVOLUTION DES CREDITS



- De 1992 à 1995 : Le niveau des crédits nets à la clientèle du système bancaire a connu une baisse de 9 milliards d'ouguiya. Cette diminution des crédits s'explique par la restructuration qui a fortement marqué le système bancaire et l'a entraîné vers une certaine frilosité et pratiquement vers un abandon du financement de l'économie notamment des investissements à moyen et long terme. Il est à rappeler qu'au cours de cette période, l'UBD a été liquidée.
- De 1995 à 2000, ces crédits ont connu une augmentation de 19 milliards d'ouguiya. Cette évolution s'explique par le développement du système bancaire au cours de cette période. En effet, ce système qui était composé de 4 banques seulement après la disparition de l'UBD a connu l'apparition de trois banques (la GBM, la BHM et la BCI).
- De 2000 à 2004, le niveau des crédits nets a connu une hausse remarquable. Cet accroissement de crédits s'explique en plus de l'apparition d'une nouvelle banque (la BACIM) par l'intensification de l'activité bancaire et aussi par l'augmentation du volume de la masse monétaire suite à une création monétaire très importante.

177. S'agissant de la structure des crédits nets, celle-ci est restée pratiquement la même de 1992 à 2004 avec toutefois la prédominance des crédits à court terme (voir tableau 3 ci-dessous).

TABEAU 3 : STRUCTURE PAR TERME DES CREDITS

LIBELLES (En Millions d ' UM)	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
	déc.-92	déc.-96	déc.-00	déc.-04
A LONG TERME (a)	0	0	307	448
A MOYEN TERME (b)	2 000	895	3 995	17 185
A COURT TERME ©	27 000	23 635	39 224	71 822
TOTAL (1)	29 000	24 530	43 526	89 455
Pourcentage (a) Total Crédits	0,0%	0,0%	0,7%	0,5%
Pourcentage (b) Total Crédits	6,9%	3,6%	9,2%	19,2%
Pourcentage (c) Total Crédits	93,1%	96,4%	90,1%	80,3%

178. En ce qui concerne la répartition des créances, la situation se présente comme suit :

- De 1992 et 1996, le niveau des crédits douteux au niveau du système bancaire a connu une baisse sensible. Cette baisse s'explique par la diminution des crédits au cours de cette même période.
- De 1996 à 2000, les crédits douteux ont connu une hausse remarquable. Cette évolution trouve son origine dans le nombre de banques qui est passé de 5 banques en 1996 à 7 en 2000.
- De 2000 à 2004, le pourcentage des crédits douteux par rapport au total des crédits s'est déprécié suite à une augmentation très remarquable des crédits. Ce niveau de créances en souffrance, s'élève à fin 2004 à 42,6 milliards d'UM ou 35,7% du total des crédits ce qui représente une proportion très inquiétante d'autant plus que 12,7 milliards d'UM de ces crédits douteux ne sont pas couverts par des provisions.

TABLEAU 4 : QUALITE DU PORTEFEUILLE

	déc-92	déc-96	déc-00	déc-04
crédits sains	27 733 000	23 390 240	33 905 184	76 669 912
crédits douteux provisionnés	16 305 000	9 007 187	16 235 588	29 852 788
crédits douteux non provisionnés	1 139 295	1 139 295	9 621 314	12 785 000
crédits bruts	45 177 295	33 536 722	59 762 086	119 307 700
% des crédits douteux	39%	30%	43%	36%

Structure des crédits par secteur d'activité

179. Il se dégage de l'analyse du tableau 5 ci-après que :

- Les principaux secteurs bénéficiaires des crédits à l'économie à fin 2004 sont le commerce, les services et la pêche ;
- Le poids des crédits accordés au secteur de la pêche a régressé passant de 31,9% en 1992 à 15,9% en 2004, cette situation s'explique par le portefeuille douteux que les banques ont enregistré dans ce secteur ces dernières années ;
- L'agriculture et l'élevage restent les secteurs où les banques n'accordent pratiquement pas de crédits en dépit de leurs poids dans le produit intérieur brut.

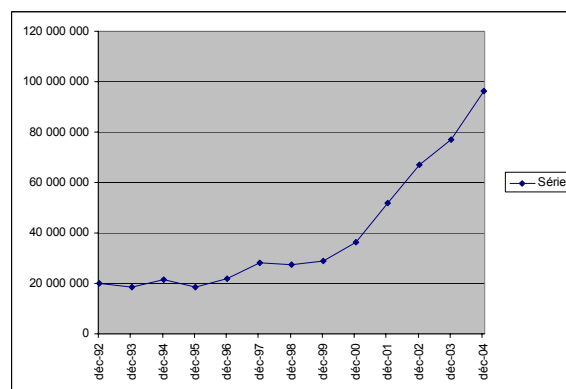
TABLEAU 5 : REPARTITION DES CREDITS PAR SECTEUR (En millions d'UM)

SECTEURS	1992	1996	2000	2004	%	%	%	%
AGRICULTURE ET ELEVAGE	855	357	229	1 294	1,9%	1,1%	0,4%	1,1%
PECHE	14 415	12 011	14 174	18 917	31,9%	35,8%	23,7%	15,9%
MINES	142	0	0	0	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%
INDUSTRIES	2 916	2 315	2 182	4 285	6,5%	6,9%	3,7%	3,6%
CONSTRUCTIONS	1 202	1 052	3 099	14 481	2,7%	3,1%	5,2%	12,1%
TRANSPORT	955	877	1 022	2 702	2,1%	2,6%	1,7%	2,3%
COMMERCE	12 013	9 053	24 389	33 912	26,6%	27,0%	40,8%	28,4%
SERVICES	3 500	3 120	6 010	24 251	7,7%	9,3%	10,1%	20,3%
AUTRES	9 179	4 751	8 657	19 465	20,3%	14,2%	14,5%	16,3%
TOTAL CREDITS BRUTS	45 177	33 536	59 762	119 307	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

6.3.2. Évolution des dépôts

180. Il ressort du graphique 12 ci-contre que le niveau des dépôts des banques entre 1992 à 1996 a connu une évolution en dents de scie sans pour autant enregistrer une augmentation significative. De 1996 à 2000, ces dépôts ont enregistré une évolution croissante, soit une progression de 67% par rapport à 1996. Cette tendance s'est accrue entre 2000 et 2004, soit une progression de 164% par rapport à 2000.

GRAPHIQUE 26 : EVOLUTION DES DEPOTS



181. L'évolution des dépôts au cours de ces deux périodes s'explique par l'apparition de 4 banques et par l'extension des activités bancaires sur tout le territoire national. Il y a lieu de noter que, les ressources clientèles au niveau des banques, comme le montre le tableau ci-dessous restent essentiellement constituées de dépôts à vue. Cette structure est restée pratiquement identique depuis plusieurs années.

TABLEAU 6 : STRUCTURE DES DEPOTS PAR TERME

LIBELLES (En Millions d ' UM)	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
	déc-92	déc-96	déc-00	déc-04
1°) REPARTITION PAR TERME				
DEPOTS A VUE (a)	15 000	16 552	30 221	82 479
DEPOTS A TERME (b)	4 000	3 681	2 943	6 166
COMPTES D'EPARGNE (c)	1 000	1 594	3 230	7 495
TOTAL	20 000	21 827	36 394	96 140
Pourcentage (a) / Total Dépôts	75%	76%	83%	86%
Pourcentage (b) / Total Dépôts	20%	17%	8%	6%
Pourcentage (c) / Total Dépôts	5%	7%	9%	8%
2°) REPARTITION ENTRE PUBLIC ET PRIVES				
DEPOTS PUBLICS (a)	7 000	7 657	11 752	12 308
DEPOTS PRIVES (b)	13 000	14 170	24 642	83 832
TOTAL	20 000	21 827	36 394	96 140
Proportion (a) / Total dépôts	35%	35%	32%	13%

182. Par ailleurs, l'analyse des dépôts et crédits du système bancaire pris dans son ensemble montre que la couverture des crédits par les dépôts est restée sur toute la période très en dessous de la norme généralement admise soit 120% même si elle a atteint 107% en 2004.

183. Aussi, il y a lieu de préciser que l'encours des crédits bruts se chiffre au 31/12/1992 à 45,1 milliards d'ouguiyas pour l'ensemble du système bancaire contre un montant de dépôts collectés de 20 milliards d'ouguiyas soit un écart de 25,1 milliards d'ouguiyas de création monétaire. Cet encours se chiffre au 31/12/2004 à 119,3 milliards d'ouguiyas pour l'ensemble du système bancaire contre un montant de dépôts collectés de 96,1 milliards d'ouguiyas soit un écart de 23,1 milliards d'Ouguiyas.

TABLEAU 7 : EQUILIBRE RESSOURCES EMPLOIS AUPRES DE LA CLIENTELE

LIBELLES (En Millions d ' UM)	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
	01/12/1992	01/12/1996	01/12/2000	01/12/2004
A LONG TERME	0	0	307	448
CREDITS A MOYEN TERME	2 000	895	3 995	17 185
A COURT TERME	27 000	23 635	39 224	71 822
TOTAL (1)	29 000	24 530	43 526	89 455
A VUE	15 000	16 551	30 221	82 479
DEPOTS A TERME	5 000	5 276	6 173	13 661
TOTAL (2)	20 000	21 827	36 394	96 140
ECART : DEPOTS - CREDITS	-9 000	-2 703	-7 132	6 685
Pourcentage : Dépôts / Crédits	69%	89%	84%	107%
Pourcentage : Dépôts à terme / Crédits	17%	22%	14%	15%

6.3.3. Situation vis à vis des normes prudentielles

a) - Ratio de liquidité

184. Il ressort du tableau 8 suivant que les banques respectent largement le ratio de liquidité et présentent un coefficient de liquidité relativement élevé car bénéficiant d'une aisance de trésorerie provenant d'actifs liquides importants.

TABLEAU 8 : RATIO DE LIQUIDITE

TABLEAU DES RATIOS (EN MILLIERS D'OUGUIYAS)	23/04/06	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
	Requis	déc.-92	déc.-96	déc.-00	déc.-04
LIQUIDITE					
1.Actifs liquides		5 867 000	7 163 477	10 929 175	49 209 672
2.Exigibilités à CT		30 211 000	23 350 581	34 002 126	99 324 224
RATIO (1/2)	Min 20%	19,4%	30,7%	32,1%	49,5%

b) - Règle des Fonds Propres Nets Minimums :

185. Les fonds propres nets des banques ont connu entre 1992 et 1996 une amélioration sensible suite à une recapitalisation de la plupart des banques consécutive à leur restructuration. Cependant, ils ont connu une baisse en 2000 par rapport à 1996, due à une augmentation des insuffisances en provisions. De 2000 à 2004, ils ont enregistré une évolution remarquable qui s'explique par une augmentation des capitaux et des réserves.

TABLEAU 9 : NIVEAU DE FONDS PROPRES NETS

TABLEAU DES RATIOS (EN MILLIERS D'OUGUIYAS)		Consolidé déc.-92	Consolidé déc.-96	Consolidé déc.-00	Consolidé déc.-04
II. REGLE DES FDS PROPRES NETS MINIMUMS					
1. Fonds propres nets		2 355 000	6 502 570	4 461 387	16 591 650
Excédent (+) ou insuff. (-) en Fonds Propres nets		855 000	4 002 570	961 387	12 591 650

c) Règle d'équilibre entre ressources stables et actifs immobilisés :

186. Globalement le système bancaire est en conformité avec ce ratio sur toute la période à part en 2000, suite à une augmentation des actifs immobilisés particulièrement l'augmentation des créances douteuses ou litigieuses nettes des provisions et des intérêts réservés.

TABLEAU 10 : RATIO ACTIFS IMMOBILISES / RESSOURCES STABLES

TABLEAU DES RATIOS (EN MILLIERS D'OUGUIYAS)		Consolidé déc.-92	Consolidé déc.-96	Consolidé déc.-00	Consolidé déc.-04
III. REGLE D'EQUILIBRE ENTRE RESSOURCES STABLES ET ACTIFS IMMOBILISES.					
1. Fonds propres et assimilés		3 972 000	9 904 370	16 172 030	31 135 477
2. Actifs immobilisés		3 575 000	6 024 686	17 374 736	24 034 133
Excédent (+) ou insuff. (-) en ress. stables		397 000	3 879 684	-1 202 706	7 101 343
RATIO (2/1)		90,0%	60,8%	107,4%	77,2%

d) - Couverture des risques :

187. Le niveau de ce ratio a été en deçà du minimum réglementaire en 1992 et 2000 pour retrouver un niveau acceptable en 2004, cette évolution est dû essentiellement à une évolution disproportionnée des engagements par rapport à celle des fonds propres nets notamment sur la période 2002 à 2004.

TABLEAU 11 : RATIO COUVERTURE DES RISQUES

TABLEAU DES RATIOS (EN MILLIERS D'OUGUIYAS)		Consolidé déc.-92	Consolidé déc.-96	Consolidé déc.-00	Consolidé déc.-04
IV. COUVERTURE DES RISQUES					
1. Fonds propres nets corrigés		2 355 000	6 355 232	4 314 049	16 444 312
2. Engagements pondérés		31 070 000	29 559 713	58 006 804	102 633 246
RATIO (1/2)		7,6%	21,5%	7,4%	16,0%

e) – Ratio de concentration des risques :

188. L'analyse de la situation des bénéficiaires de crédits individuels ou groupes par rapport à ce ratio montre plusieurs dépassements sur la période considérée au niveau des banques. Le dépassement au niveau des groupes est très souvent tirée par la situation d'un ou deux membres du groupe dont la résorption en général engendre le respect du ratio par le groupe concerné.

6.3.4. Analyse de la rentabilité

Les soldes intermédiaires de gestion

189. Il ressort du tableau ci-dessous trois constats :

- Le produit net bancaire a connu au cours de toute la période une évolution croissante. Cette évolution s'explique essentiellement en plus du changement survenu sur la structure des banques (nouvelles créations) par l'augmentation de la marge d'exploitation bancaire ;
- Le résultat d'exploitation a enregistré aussi une évolution croissante pour toute la période en dépit d'une augmentation importante des frais généraux ;
- Le résultat net de 1992 à 1996 était déficitaire suite à l'augmentation des dotations aux amortissements et aux provisions. Cependant, il est sorti bénéficiaire de 1997 à 2004. Cela s'explique essentiellement par l'augmentation des produits d'exploitation.

LIBELLES (EN MILLIONS D' UM)	31/12/92	31/12/96	déc.-00	déc.-04
PRODUITS FINAN SUR OP. CLIENT.	1 061	2 427	4 720	10 873
- CHARGES FINAN SUR OP. CLIENT.	604	627	1 785	2 815
= MARGE FINANCIERE	457	1 800	2 935	8 058
+ COMMISSIONS	288	772	1 788	2 137
A= MARGED'EXPL BANC.	745	2 572	4 723	10 195
PRODUITS SUR PLAC TRESORERIE	1	217	839	635
- CHARGES SUR EMPUNTS TRES.	116	59	66	130
B=MARGE D'EXPL. SUR OP..TRES.	-115	158	773	505
PRODUITS ACCESSOIRES	576	1 307	2 264	5 856
SUBVENTIONS RECUES	0	0	0	0
C=PRODUITS ACCESSOIRES	576	1 307	2 264	5 856
A+B+C=PRODUIT NET BANCAIRE	1 206	4 037	7 760	16 556
FRAIS DE PERSONNEL	540	771	1 353	2 464
IMPOTS ET TAXES	25	65	107	202
FRAIS DIVERS DE GESTION	470	1 436	2 629	4 549
-CHARGES RECUPEREES	8	0	40	120
= FRAIS D' EXPLOITATION	1 027	2 272	4 049	7 095
=RESULTAT D'EXPL BANCAIRE	179	1 765	3 711	9 461
-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	68	1 665	404	917
-CREANCES IRRECOUVRABLES	0	251	0	43
-DOTATIONS AUX PROVISIONS	868	1 459	3 103	5 984
+REPRISES SUR PROVISIONS	8	577	326	809
=RESULTAT COURANT	-749	-1 033	530	3 326
PERTES ET PROFITS SUR EX ANT	-154	-139	-239	212
PERTES ET PROFITS EXCEPT	-295	131	467	598
- IMPOT SUR LES SOCIETES	31	192	508	658
= RESULTAT NET	-1 229	-1 233	250	3 478

Les ratios de rentabilité

190. La rentabilité est appréciée au niveau du résultat net, avec une distinction entre la rentabilité financière et la rentabilité économique. La rentabilité financière est appréciée par le ratio qui met en rapport le résultat net aux fonds propres, le niveau de ce ratio doit s'apprécier en fonction de l'importance des fonds propres dans les ressources. En effet, le coefficient sera d'autant plus élevé que le système bancaire est sous capitalisé et inversement. Cependant, le coefficient de rentabilité ainsi calculé ne rend compte que de la rentabilité apparente des fonds propres, il faut tenir compte du glissement annuel des prix d'où la rentabilité financière réelle. La rentabilité économique est appréciée par le coefficient de rendement qui relie le résultat net à l'ensemble de l'activité, mesuré soit par le total de la situation soit par le total des fonds utilisés. L'application de ces ratios sur la période sous revue donne les résultats suivants :

	déc-92	déc-96	déc-00	déc-04
Rentabilité financière apparente	-39,2%	-12,0%	1,4%	9,9%
Taux d'inflation	17,5%	5,6%	9,7%	16,2%
Rentabilité financière apparente	-56,7%	-17,6%	-8,3%	-6,3%
Rentabilité économique	-3,2%	-2,4%	0,3%	2,1%

191. L'analyse du ratio de rentabilité financière montre que le système bancaire affichait une rentabilité financière déficitaire sur la période 1992 à 1996 à cause de la faiblesse des fonds propres et aux résultats négatifs enregistrés par les banques au cours de la période. Cette rentabilité s'est améliorée en 1996 tout en restant négative pour revenir à un niveau acceptable en 2004. Le redressement progressif de la rentabilité est dû à l'augmentation des fonds propres et à l'amélioration sensible du résultat net.

192. Après prise en compte du glissement des prix ou taux d'inflation, il apparaît que les banques dégagent une rentabilité financière réelle négative résultante du niveau relativement élevé du taux d'inflation et d'un bénéfice souvent insuffisant pour assurer aux fonds propres une rentabilité réelle positive. Cependant, il y a lieu de noter que la rentabilité tirée par les actionnaires des banques est ailleurs notamment au niveau du financement des affaires du groupe, l'accès aux devises etc. S'agissant de la rentabilité économique, ce ratio a suivi la même tendance que celui de la rentabilité financière et pour les mêmes raisons.

193. En conclusion, il se dégage de cette analyse que les banques ont retrouvé progressivement leur rentabilité, disposent de trésorerie dorénavant excédentaire ou équilibrée, une situation financière relativement redressée par le renforcement des fonds propres malgré des insuffisances en provisions encore importantes et respectent la majeure partie des ratios prudentiels de gestion excepté le ratio de concentration des risques.

6.3.5. Comparaison des données

194. La partie ci-après est consacrée à la comparaison des données réelles et les données initialement transmises afin de dégager les écarts éventuels.

Les crédits et dépôts

	<i>En milliers d'UM</i>				
	1995	1997	2000	2002	2004
Crédits bruts réels	27335000	46 251 130	59 762 086	84 862 183	119 307 700
crédits bruts initialement transmis	27368215	34 703 626	56 780 701	81 727 391	119 307 700
Ecart	-33 215	11 547 504	2 981 385	3 134 792	0
dépôts réelles	18 403 000	27 983 390	36 394 172	67 142 682	96 140 075
dépôts initialement transmis	18 110 211	21 255 942	26 603 172	36 462 875	96 140 075
Ecart	292 789	6 727 448	9 791 000	30 679 807	0

195. Il ressort de cette comparaison que les écarts se sont creusés essentiellement à partir de 1997 à 2002. Il est à préciser que les données de 2004 dans les deux cas sont concordantes et ceci est valable pour tout le reste de cette comparaison.

Le ratio de liquidité

TABLEAU DES RATIOS (EN MILLIERS D'OUGUIYAS)	Requis	Consolidé déc.-95	Consolidé déc.-97	Consolidé déc.-00	Consolidé déc.-02	Consolidé déc.-04
	LIQUIDITE					
1.Actifs liquides		11 861 000	11 805 645	10 929 175	25 823 591	49 209 672
2.Exigibilités à CT		23 389 000	32 725 647	34 002 126	62 354 032	99 324 224
RATIO (1/2)	Min 20%	50,7%	36,1%	32,1%	41,4%	49,5%
LIQUIDITE						
1.Actifs liquides		6 404 542	5 017 134	8 760 415	14 076 566	49 209 672
2.Exigibilités à CT		17 021 774	17 410 292	36 259 556	53 580 141	99 324 224
RATIO (1/2)	Min 20%	37,6%	28,8%	24,2%	26,3%	49,5%

196. Il se dégage de cette comparaison que des écarts importants existent tant au niveau des actifs liquides qu'au niveau des exigibilités à court terme.

La règle des FPN minimums

TABLEAU DES RATIOS (EN MILLIERS D'OUGUIYAS)	Requis	Consolidé déc.-95	Consolidé déc.-97	Consolidé déc.-00	Consolidé déc.-02	Consolidé déc.-04
	II.REGLE DES FDS PROPRES NETS MINIMUMS					
1.Fonds propres nets	Min 500.000	5 438 000	5 182 357	4 461 387	18 455 403	16 591 650
Excédent (+)ou insuffi.(-) en Fonds Propres nets		3 938 000	4 882 357	961 387	14 455 403	12 591 650
II.REGLE DES FDS PROPRES NETS MINIMUMS						
1.Fonds propres nets	Min 500.000	3 045 503	5 129 454	12 289 704	14 055 993	16 591 650
Excédent (+)ou insuffi.(-) en Fonds Propres nets		1 845 503	3 629 454	8 789 704	10 055 993	12 591 650

197. Il ressort également de cette comparaison que des écarts non négligeables sont enregistrés au niveau de cette rubrique fondamentale pour la détermination des ratios.

La règle d'équilibre entre les ressources stables et actifs immobilisés

TABLEAU DES RATIOS (EN MILLIERS D'OUGUIYAS)	Requis	Consolidé déc.-95	Consolidé déc.-97	Consolidé déc.-00	Consolidé déc.-02	Consolidé déc.-04
	III.REGLE D'EQUILIBRE ENTRE RESSOURCES STABLES ET ACTIFS IMMOBILISES.					
1.Fonds propres et assimilés		8 664 000	12 432 628	16 172 030	25 742 206	31 135 477
2.Actifs immobilisés		5 288 000	10 504 719	17 374 736	15 939 160	24 034 133
Excédent (+) ou insuff.(-) en ress.stables		3 376 000	1 927 909	-1 202 706	9 803 046	7 101 343
RATIO (2/1)	Max 100%	61,0%	84,5%	107,4%	61,9%	77,2%
III.REGLE D'EQUILIBRE ENTRE RESSOURCES STABLES ET ACTIFS IMMOBILISES.						
1.Fonds propres et assimilés		9 070 775	11 234 468	18 667 039	19 761 281	31 135 477
2.Actifs immobilisés		8 091 934	9 239 445	11 925 755	13 371 027	24 034 133
Excédent (+) ou insuff.(-) en ress.stables		978 841	1 995 023	6 741 284	6 390 254	7 101 343
RATIO (2/1)	Max 100%	89,2%	82,2%	63,9%	67,7%	77,2%

198. Aussi, nous observons que des écarts importants sont constatés tant au niveau des fonds propres et assimilés qu'au niveau des actifs immobilisés.

Le ratio de couverture des risques

TABLEAU DES RATIOS (EN MILLIERS D'OUGUIYAS)	Requis	Consolidé déc.-95	Consolidé déc.-97	Consolidé déc.-00	Consolidé déc.-02	Consolidé déc.-04
	LIQUIDITE					
IV.COUVERTURE DES RISQUES						
1.Fonds propres nets corrigés		5 291 000	5 035 019	4 314 049	18 007 411	16 444 312
2.Engagements pondérés		21 489 000	46 380 774	58 006 804	73 625 821	102 633 246
RATIO (1/2)	Min 10%	24,6%	10,9%	7,4%	24,5%	16,0%
IV.COUVERTURE DES RISQUES						
1.Fonds propres nets corrigés		3 023 165	4 357 628	11 073 335	13 608 001	16 444 312
2.Engagements pondérés		23 389 224	34 828 443	48 669 819	77 639 250	102 633 246
RATIO (1/2)	Min 10%	12,9%	12,5%	22,8%	17,5%	16,0%

199. Également, nous observons des différences importantes tant au niveau des fonds propres nets corrigés qu'au niveau des engagements pondérés.

7. La pauvreté monétaire

7.1. Actualisation des seuils de pauvreté

200. L'effort de clarification et de révision de données entrepris par les autorités Mauritanienne depuis quelques mois, a conduit notamment à la révision de la série des Indices des Prix à la Consommation (IPC). Les corrections ont concerné la période allant du second semestre de l'année 1995 au dernier semestre de l'année 2004.
201. Ces nouvelles séries ont conduit à leur tour à l'actualisation des seuils de pauvreté utilisés pour les phases de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie (EPCV) menées en 1996 et en 2000, d'une part, et au calcul de celui concernant la phase conduite en 2004, d'autre part.
202. Par ailleurs, le pays ne disposant pas encore d'un seuil de pauvreté propre, le seuil de pauvreté utilisé dans la série des EPCV est celui correspondant à un niveau de consommation annuelle de 370 \$ par personne aux prix constants de 1985. Le premier seuil de pauvreté, qui concerne l'EPCV-1990, a été calculé à l'époque, en fait aux prix de 1988, en utilisant un taux de change de 1 \$ USA=75,0 UM et un taux d'inflation de 17,7%. Ce qui a donné un seuil de 38.400 UM par personne.
203. Pour la révision des autres seuils, les hypothèses suivantes ont été retenues :
- Les chiffres historiques pour la période 1985-1990 et le seuil de 38.400 UM par personne au prix de 1988 sont corrects ;
 - Comme les dépenses des ménages collectées concernent en grande partie les dépenses effectuées durant l'année précédant l'enquête (dépenses rétrospectives, dépense moyenne par mois, etc.), un IPC moyen sur toute la période est utilisé pour chaque phase de l'EPCV ;
 - Pour le cas particulier de l'année 1995, comme seuls les chiffres corrigés du dernier semestre sont disponibles, l'estimation de l'inflation est faite sur la base de ce semestre (voir tableau N ci-dessous).
204. Pour re-calculer les seuils de pauvreté, on se base sur les inflations obtenues entre les périodes concernant les déclarations des ménages pour les EPCV successives. Le tableau N+1 ci-après résume les résultats obtenus.

TABLEAU N : PERIODES DE L'EPCV ET TAUX D'INFLATION

	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	dec.	IPC Moy.	Inflation (en %)
1988													117,78	
1995														
1996	Période d'enquête												209,7	78,1
1999														
2000								Période d'enquête					260,7	24,3
2003														
2004								Période d'enquête ph1					339,8	30,4

TABLEAU N+1 : RESULTATS DE LA REVISION DES DONNEES

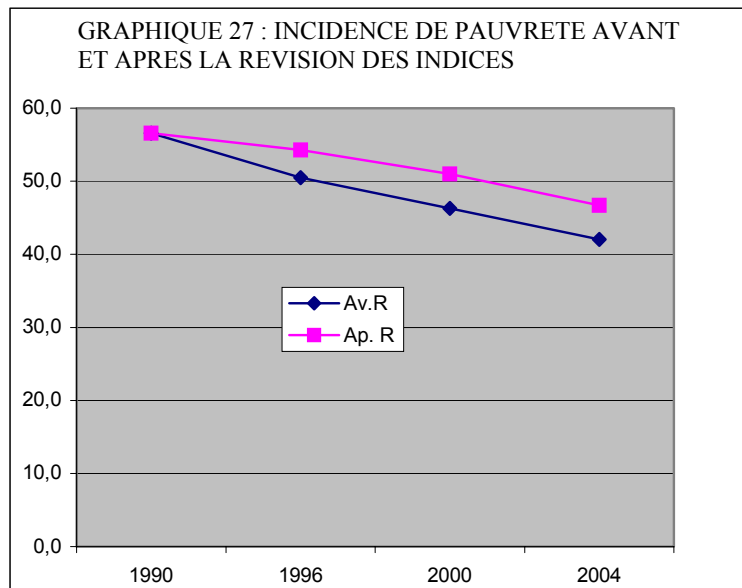
Années :	2004	2000			1996			1990
Indices		Publié	Corrigé	Ecart (%)	Publié	Corrigé	Ecart (%)	Publié au prix de 1988
P ₀	46,7	46,3	51,0	-10,2	50,5	54,3	-7,5	56,6
P ₁	15,3	17,0	19,3	-13,3	18,5	20,9	-13,0	28,2
P ₂	6,9	8,2	9,6	-17,1	9,2	10,7	-16,2	18,1
Seuil (en UM)	94 637	67 316	72 592	-7,8	54 841	58 401	-6,5	32 800

Source : ONS pour l'inflation et calcul des auteurs à partir des données EPCV.

7.2. *Évolution de la pauvreté monétaire*

205. Le changement des seuils de pauvreté n'affecte que les indices de pauvreté monétaire, à savoir l'incidence P₀, la profondeur P₁ et la sévérité P₂. Les principaux résultats induits de la révision sont :

- Au niveau national, la sous-estimation de l'inflation a conduit naturellement à une sous-estimation des seuils et, donc, des indices de pauvreté sur la période 1996-2000. Il s'agit d'une sous-estimation relative croissante dans le temps et différenciée selon l'indice. Ainsi, elle passe de 7,5% en 1996 pour P₀ à 10% en 2000. En ce qui concerne les indices P₁ et P₂, elle reste à peu près constante, respectivement de l'ordre de 13% et de 17%.
- L'augmentation des indices de pauvreté suite à la révision de l'inflation n'a cependant pas changé les principales conclusions des différents profils de la pauvreté : La pauvreté reste un phénomène rural et la zone rurale le long du fleuve est la zone la plus touchée.



- La différence notable intervient principalement au niveau de la dynamique de la pauvreté sur la période 1990-2000. Comme le montre le graphique précédent, les diminutions enregistrées en 1996 et en 2000 sont en fait moins importantes. Au lieu d'une diminution d'environ un point par an sur les trois périodes considérées, le rythme est freiné sur les périodes 1990-1996 et 1996-2000. Sur la période 1990-1996, on enregistre un timide recul de seulement 0,4 point par an, sur la période 1996-2000 le recul passe à 0,8 point par an et, sur la période 2000-2004, à 1,08 points par an. L'analyse de la dynamique par milieu montre le même constat.

DYNAMIQUE DE LA PAUVRETE PAR MILIEU			
Période :	1990 - 1996	1996 - 2000	2000 - 2004
<i>Avant révision</i>			
Rural	-1,8	-7,4	-7,2
Urbain	-12,4	-1,8	-0,8
National	-6,1	-4,2	-4,3
<i>Après révision</i>			
Rural	1,6	-5,9	-7,1
Urbain	-8,1	-3,0	0,4
National	-2,3	-3,3	-4,3

ANNEXES

Annexe 1 : Note méthodologique relative à l'élaboration de la série des comptes révisés de 1992 à 2005.

L'Office National de la Statistique (ONS) a établi, avec l'assistance technique du Centre AFRITAC pour l'Afrique de l'Ouest, une série révisée d'agrégats de la comptabilité nationale sur la période 1992-2005.

Les révisions apportées ont permis de prendre en compte :

- les révisions récentes des statistiques de finances publiques, de balance des paiements et d'indices des prix à la consommation des ménages ;
- de changer d'année de référence (de 1985 à 1998) ;
- de ramener les comptes établis selon l'ancienne méthodologie en matière de comptes nationaux (Système de comptabilité nationale, version 1968 – SCN68) vers la nouvelle méthodologie (SCN93), en cohérence avec les comptes déjà établis en référence au SCN93 (comptes des années 1998 à 2001) ;
- de corriger certaines erreurs de compilation.

Élaboration du PIB aux prix du marché

On veut obtenir une série de PIB homogènes entre 1992 et 2005 élaborée selon une décomposition en 8 branches conformes au SCN93 (utilisation du système ERE-TES). On dispose d'une série de comptes élaborée selon la méthodologie SCN68 et de quelques années de comptes selon la méthodologie SCN93. Les deux principales différences résident d'une part dans la différence des activités incluses dans le découpage en branche, et d'autre part, sur l'élaboration des comptes en respectant la contrainte d'équilibre entre les ressources et les emplois sur les produits dans la méthode conforme au SCN93.

On part de la série homogène élaborée selon le SCN68, décomposée en 8 branches. L'inconvénient de cette méthode est qu'elle n'est pas contrainte par l'équilibre entre les ressources et les emplois, l'équilibre se fait par un solde sur la consommation des ménages. Le format présentait une série homogène pour chaque année de 1998 à 2003 avec les 4 années précédentes à chaque fois. On a dû apporter quelques corrections dans la compilation des données pour obtenir une série homogène de 1992 à 2003, notamment sur la population.

Les années 2004 et 2005 ont été élaborées à partir d'estimations et de projections étant donné que nous ne disposons pas de toutes les données sources nécessaires.

Quatre années de comptes définitifs (1998-2001) ont été élaborées à l'aide du système ERE-TES, respectant ainsi la contrainte de l'équilibre ressources – emplois sur les produits, présentées en un découpage en 8 branches selon une méthodologie conforme au SCN 93.

On apporte les modifications dues aux données révisées sur les finances publiques. On corrige les données sur les années ERE-TES relatives aux salaires dans l'administration publique et aux recettes budgétaires.

Une fois les données ERE-TES corrigées, on s'en sert de base pour faire la rétropolation et extrapoler la série en utilisant les taux d'évolution de la série homogène SCN68. Pour cela, on doit faire des modifications sur le secteur de la pêche, des industries manufacturières et de l'administration publique pour passer de la nomenclature SCN93 à la nomenclature SCN68.

La méthodologie SCN93 classe l'ensemble du secteur de la pêche dans la branche 1 (agriculture, pêche, exploitation forestière) sans la distinction 'pêche artisanale'/'pêche industrielle' qu'on trouve dans le SCN68. Ainsi, on retranche de la branche 'pêche' (SCN93) la pêche industrielle, qu'on ajoutera en sous branche de la branche 'industries manufacturières'. De plus, on retranche de la branche 'activités manufacturières' (SCN93) le mode informel des activités de transformation des produits de la pêche qu'on ajoute à la sous branche 'pêche artisanale' (SCN68).

Les industries manufacturières (SCN68) ne distinguent pas la sous branche 'production d'eau et d'électricité' mais ajoute une sous branche 'pêche industrielle' (à laquelle on retranche la production informelle des activités de transformation des produits de la pêche) et on crée une sous branche 'artisanat'.

La production par les administrations publiques des services de santé et d'éducation est comptabilisée dans la branche 'autres services' dans le SCN93, il faut donc la retrancher de cette branche et l'ajouter à la branche 'administrations publiques' pour passer à la nomenclature SCN68.

La série obtenue est élaborée selon la méthodologie SCN68, partant des années élaborées selon la méthodologie SCN93 intégrant les données révisées sur les finances publiques, qui serviront de base à la « rétropolation » et l'extrapolation de la série en utilisant les taux d'évolution observés sur la série de départ conforme au SCN68.

Une fois cette série homogène obtenue, on fait les modifications inverses à celles décrites plus haut pour repasser à la nomenclature conforme au SCN93 en corrigeant les données sur les 'taxes nettes sur les produits' fournies pour chaque année par les données révisées sur le TOFE.

Les estimations pour l'année 2004 et les projections pour l'année 2005 sont élaborées selon une méthodologie conforme au SCN68, elles font donc partie de la série homogène de départ SCN68 et suivent le même chemin de modifications que cette série.

A ce stade du travail, on obtient une série homogène de PIB aux prix du marché sur la période 1992-2005, intégrant les nouvelles données sur le TOFE et conforme au SCN93.

On calcule ensuite la même série en volume dont l'année de base retenue est 1998. Pour cela, on part des mêmes séries de base en suivant la même démarche que précédemment en utilisant les données à prix constants qui ont été calculées dans des travaux antérieurs. Il faut simplement effectuer le changement de l'année de base en volume pour les années conformes au SCN93 qui servent de base à la « rétropolation » et à l'extrapolation, auxquelles on applique les taux d'évolution en volume calculés à partir de la série de départ SCN68 à prix constants.

Élaboration de l'équilibre entre les ressources et les emplois de la nation

Dans un deuxième temps, on présente une série d'équilibre entre ressources et emplois de la nation de 1992 à 2005 conforme au SCN93.

On dispose au départ de deux séries, une conforme au SCN 68 allant de 1992 à 2003 et une série tirée de la synthèse sur les produits élaborée sous ERE-TES conforme au SCN93 allant de 1998 à 2001.

Les ressources de la nation sont composées du PIB aux prix du marché et des importations de biens et services. Les emplois sont composés de la consommation finale (distinguée entre consommation finale des administrations publique (APU) et celle des ménages), de la formation brute de capital fixe (FBCF), de la variation des stocks et des exportations de biens et services.

La série de PIB aux prix du marché conforme au SCN93 a été élaborée plus haut. Les estimations pour 2004 et 2005 sont disponibles.

La série des importations reprend les données de la série SCN68, remplace les données SCN68 par les données conformes au SCN93 pour les années disponibles et corrige la série obtenue par les données révisées sur la balance des paiements. Les estimations pour 2004 et 2005 sont disponibles dans les données révisées.

Pour la consommation finale des APU, on intègre les deux séries de départ, comme pour les importations, qu'on corrige par les données révisées du TOFE qui donnent des éléments sur les salaires et la consommation de biens et services des APU, puis on ajoute la correction de la consommation de capital fixe (CCF) des APU obtenue à partir de la CCF élaborée sous ERE-TES, réropolée et extrapolée pour les années ne disposant pas de données sous ERE-TES. Les données révisées du TOFE donnent des estimations sur les années 2004 et 2005.

Le calcul de la consommation finale des ménages se fait à partir de la série disponible sous ERE-TES. La réropolation et l'extrapolation se font à partir du taux de croissance démographique pour l'indice de volume et de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) révisé pour l'indice de prix. Pour les années 2004 et 2005, les données IHPC révisées sont disponibles et l'indice de volume est calculé sur la base du même taux de croissance de la population.

Le calcul de la FBCF se fait à partir de la série ERETES à laquelle on applique les taux d'évolution de la série SCN68 pour la réropolation et l'extrapolation. Les données sont complétées par les données du compte d'exploitation de certaines entreprises quand ils sont disponibles.

La variation des stocks est calculée par un calcul direct à partir du compte d'exploitation des grandes entreprises privée de Mauritanie. La variation des stocks de l'élevage représente les deux tiers de la croissance nette de la production.

La série des exportations reprend les données de la série SCN68, remplace les données SCN68 par les données conformes au SCN93 pour les années disponibles et corrige la série obtenue par les données révisées sur la balance des paiements. Les estimations pour 2004 et 2005 sont disponibles dans les données révisées.

L'équilibre entre les ressources et les emplois se fait par un solde sur la variation des stocks égal à la différence entre les ressources et les emplois à partir des séries SCN93 élaborée comme décrit plus haut.

Annexe 2 : Tableaux

Tableau 1 : Indicateurs de performance

	1993	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004
Revenu national et prix												
PIB réel au prix de 1998	5,9	-3,1	9,8	5,8	-4,0	2,8	6,7	1,9	2,9	1,1	5,6	5,2
PIB réel hors pétrole	5,9	-3,1	9,8	5,8	-4,0	2,8	6,7	1,9	2,9	1,1	5,6	5,2
Déflateur PIB	11,9	11,1	2,8	1,9	12,1	5,3	1,7	0,9	7,9	7,9	2,5	11,6
Déflateur PIB hors pétrole	11,9	11,1	2,8	1,9	12,1	5,3	1,7	0,9	7,9	7,9	2,5	11,6
Inflatio (moyenne annuelle)	13,0	4,9	4,6	5,3	5,1	5,9	3,6	6,8	7,7	5,4	5,3	10,4
Inflation (en glissement annuel)	6,0	4,8	5,6	5,6	5,2	5,5	3,6	9,7	4,1	8,3	3,0	16,1
Secteur extérieur												
Exportations de biens, f.o.b. (taux de croissance, en dollars)	-2,0	-3,2	21,4	0,5	-12,6	-9,9	-7,5	-0,9	0,2	-6,6	-4,0	38,1
Importations de biens, f.o.b. (taux de croissance, en dollars)	-3,7	-12,1	15,8	4,4	-3,8	-7,8	-3,5	17,8	2,4	-7,3	25,7	70,3
Importations de biens, f.o.b. (taux de croissance, en dollars) 1/	-3,7	-12,1	15,8	4,4	-3,8	-7,8	-4,6	17,0	-7,0	-7,6	22,1	33,7
Transferts officiels (en pourcentage du PIB)	9,8	6,3	6,1	4,6	4,2	2,6	4,4	3,7	7,6	6,2	7,3	4,1
Solde de la balance des transactions courantes (en % du PIB)	-7,5	-2,3	-1,5	-0,1	-1,2	-1,3	-2,4	-10,8	-10,9	4,1	-13,5	-37,1
Solde de la balance des transactions courantes (en % du PIB) 1/	-7,5	-2,3	-1,5	-0,1	-1,2	-1,3	-2,1	-10,0	-6,0	8,7	-6,7	-11,9
Solde de la balance globale (en % du PIB)	-1,8	-6,1	-0,3	0,0	-8,1	-0,7	-3,6	-2,3	-6,9	-1,8	-9,6	-7,3
Réserves officielles												
Réserves officielles en millions de dollars	45,6	30,7	52,9	58,7	52,1	52,0	38,6	49,0	39,6	73,9	31,7	38,8
Réserves officielles brutes en mois d'importations	0,8	0,6	0,9	1,0	1,0	1,0	0,8	0,9	0,7	1,4	0,4	0,3
Monnaie et crédit												
Monnaie et quasi-monnaie	1,0	13,5	-5,0	16,3	24,0	1,4	10,6	19,5	34,3	23,8	25,5	13,5
Billets et monnaie en circulation	15,0	14,3	15,0	4,9	16,6	7,5	20,9	16,7	17,6	17,7	47,5	-3,4
Opérations consolidées du gouvernement												
Recettes et dons	22,3	20,3	19,2	24,1	20,9	20,6	21,8	24,8	24,8	34,9	35,5	33,0
Dépenses et prêts nets	24,8	24,6	24,2	24,6	23,0	23,9	25,2	30,9	35,2	37,8	47,3	37,8
Solde hors dons	-5,5	-5,9	-7,3	-2,2	-2,6	-4,7	-5,7	-9,0	-14,4	-7,2	-16,5	-8,0
Solde y/c dons	-2,5	-4,3	-5,0	-0,5	-2,0	-3,3	-3,3	-6,0	-10,4	-2,9	-11,8	-4,8
Pour mémoire												

Taux de change annuel moyen UM/USD	119,9	123,6	130,1	137,3	152,0	189,0	209,5	239,4	255,2	271,5	263,2	265,4
Taux de change fin de période UM/USD	124,2	128,4	137,1	142,5	168,4	205,8	225,0	252,3	264,1	268,7	265,6	256,2
Exportations de biens, f.o.b. (en millions dollars)	415,6	402,3	488,3	490,9	429,2	386,7	357,8	354,6	355,2	331,7	318,3	439,6
Importations de biens, f.o.b. (en millions de dollars) 1/	-423,9	-372,4	-431,3	-450,2	-433,1	-399,4	-381,2	-445,9	-414,5	-382,9	-467,6	-625,4
PIB courant, millions ouguiya	151 010	162 616	183 660	197 956	212 890	230 399	249 866	256 837	285 133	311 087	336 818	395 268
PIB couant, en millions de dollars US	1 260,0	1 315,8	1 412,2	1 442,2	1 400,3	1 219,3	1 192,5	1 073,0	1 117,2	1 145,7	1 279,7	1 489,2
PIB/tête (ouguiya courant)	71 583,9	75 202,9	82 860,8	87 129,5	91 414,1	96 516,6	102 115,1	102400,6	110327,3	116841,3	122 835,4	140013,9
PIB constant, millions ouguiya, prix 1998	207 381,0	201 033,6	220774,7	233 621,2	224 171,9	230 399,3	245 767,8	250315,3	257 555,3	260380,7	274 946,8	289185,3
Population (Nombre d'habitants)	2 109 551	2 162 360	2216 490	2 271 976	2 328 850	2 387 148	2 446 906	2508159	2 584 432	2662470	2 742 030	2823062